



DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Le Rousset

VERBATIM

Atelier
Emplois

Montceau-les-Mines, vendredi 19 juin, 18h-21h

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Bonsoir à tous, merci d'être si courageux parce que cela devient un petit peu long. Ce soir, c'est un sujet particulièrement important, celui de l'emploi. Vous allez avoir beaucoup d'informations, même s'il y a eu quelques défections dans les présentations, vous aurez tout de même beaucoup d'informations. Je vais d'abord passer la parole à Madame le Maire, ou Madame la Maire, pour vous accueillir. C'est ensuite Fatima OUASSAK qui animera cet atelier.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Mesdames, Messieurs, bonjour. À cette heure, il est encore possible de vous dire bonjour. Bienvenue à Montceau-les-Mines. Bienvenue à vous tous, participants fidèles à ce grand débat sur le Center Parcs. Bienvenue aussi aux techniciens. Merci Madame la Présidente pour votre présence. Bienvenue aux élus, je vois un certain nombre d'élus ici. Je salue aussi la présence de Fabien GENET, Vice-président en charge du dossier Center Parcs pour le département. Le sujet de ce soir est extrêmement important pour notre territoire. J'espère que c'est aussi un sujet qui pourra fédérer les énergies et trouver un consensus, et non pas un compromis, un consensus vu l'importance du sujet. Je vous le redirai plus tard. Je salue aussi dans la salle Jean-Marc FRIZOT, Président du Centre de gestion. Sa présence est aussi très importante. Le Centre de gestion est aussi un centre qui gère les salariés de la fonction publique. Je sais bien que ce n'est pas le sujet, néanmoins votre présence, Jean-Marc, est très importante pour que vous puissiez relayer auprès des acteurs que sont les maires qui siègent au Centre de gestion ce qui se dira ce soir.

Merci Madame pour votre présentation et bon débat à tous.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Bonjour à toutes et à tous. Aujourd'hui, nous allons échanger sur la question de l'emploi dans le cadre du débat public. Comme le disait Madame le Maire, c'est un enjeu essentiel dans le cadre de ce débat sur le Center Parcs, enjeu essentiel pour l'ensemble des acteurs, des élus, des administrations, des citoyens. On a préparé une petite synthèse de vos contributions et de vos avis sur le forum pour vous donner une idée de la question telle qu'elle peut se poser chez les contributeurs sur le site. Les avis sont évidemment partagés.

Pour vous en donner un petit peu une idée :

- Des personnes se demandent comment on peut refuser 300 emplois.
- Des personnes parlent d'emplois pérennes sur la région.
- Des personnes insistent sur le fait que ce projet est très intéressant parce que ce sont des emplois pour les jeunes.
- Des personnes disent, certes, ce sont des emplois, mais des emplois partiels et peu qualifiés, je reprends leurs termes, mais c'est tout de même de l'emploi, et peu importe si ce sont des CDD, des CDI compte tenu du taux de chômage, et en particulier en Saône-et-Loire.
- Des personnes parlent de l'opportunité du Center Parcs étant donné le nombre d'emplois indirects qui pourrait en découler.
- Des personnes considèrent qu'un emploi signifie revenu et consommation, et que c'est une bonne chose pour l'activité sur le territoire.

À l'inverse :

- Des contributeurs dénoncent le chantage à l'emploi. C'est une expression que l'on retrouve beaucoup. Ils parlent de la question du transport en particulier. Ils considèrent que pour certains postes cela fait beaucoup de transport pour finalement peu d'heures, et donc parlent des conditions de travail.
- Certaines personnes qualifient les emplois proposés par Center Parcs, je reprends les expressions pour vraiment situer le cadre du débat, ils parlent de tâches qu'ils qualifient d'ingrates, notamment pour parler des emplois d'entretien et de maintenance.
- Est revenue assez régulièrement la question des contrats de neuf heures qui sont posés comme problématique.

Pour préparer cet atelier, on s'est rendu compte qu'on était confronté à des positions assez exacerbées qui se polarisaient beaucoup. Il y a assez peu de « Oui, à condition que » ou de « Non, sauf si » assez peu de milieux,

d'exigence. Aujourd'hui, on est dans le cadre d'un atelier où il faut prioriser l'argumentation, la réflexion et l'échange. On espère que cela va aller un petit peu plus loin que ces positions un peu polarisées.

On vous propose de traiter la question en quatre temps :

- Tout d'abord, voir un peu la photographie de l'emploi en Saône-et-Loire. Monsieur TRELAT de la DIRECCTE prendra la parole afin d'avoir un contexte global.
- L'offre d'emploi de Center Parcs. Je laisserai la parole à Monsieur KLOTZ de Pierres et Vacances.
- L'adéquation entre l'offre de Center Parcs et la demande locale. Vous remarquerez qu'à cette occasion, sera posée la question de l'opportunité du projet. Pour les personnes qui veulent poser cette question de l'opportunité du projet, ce sera dans cet espace qu'ils pourront s'exprimer.
- La question de l'articulation. Imaginons que Center Parcs s'installe en Saône-et-Loire, de quelle façon s'articulera l'accompagnement vers l'emploi, notamment des structures d'insertion des missions locales avec l'offre de Center Parcs ? Ce sera une partie plus constructive dans l'hypothèse que le Center Parcs se réalise.

Sans plus tarder, je laisse la parole à Monsieur TRELAT. Il va vous présenter la situation de l'emploi et de la demande d'emploi en Saône-et-Loire. Auparavant, Madame Sylvie BLANC va présenter la DIRECCTE.

Sylvie BLANC, DIRECCTE

Bonsoir. Nous sommes plusieurs à représenter les pouvoirs publics, le département et l'État. La DIRECCTE est l'ancienne Direction départementale du travail. C'est la direction régionale des entreprises, la concurrence, la consommation et l'emploi. Il y a deux pôles, le pôle travail avec l'Inspection et le pôle économie, emploi, entreprise qui s'occupe d'emploi sur les territoires. Nous sommes deux chargés de développement emploi et territoire ici ce soir pour vous présenter à la fois le bassin de Digoin et le bassin de Montceau puisque Le Rousset est situé sur le bassin de Digoin avec le sous-préfet de Charolles qui copilote. Cela dépend aussi de Pôle Emploi Montceau. Je suis en charge du bassin du Charolais-Brionnais, et mon collègue est en charge du bassin Autun — Montceau — Creusot. Il va d'abord vous présenter les chiffres en Saône-et-Loire, et on peut zoomer après si vous le souhaitez sur les chiffres du bassin de Digoin et du bassin de Montceau. On vous indiquera le taux de personnes en catégorie A, et ainsi de suite. On extrapolera ensuite sur l'adéquation entre le public, la qualification du public et les demandeurs d'emploi sur les deux zones, et ce qui est offert par Pierres et Vacances. Nous verrons si cela correspond. Mon collègue va d'abord vous présenter la Saône-et-Loire, et après nous interviendrons autant que de besoin, chaque fois que vous le souhaitez.

Monsieur TRELAT, DIRECCTE

Bonsoir à tous. Je vais simplement commenter les diapositives que nous vous présentons. Ce sont tous des chiffres au niveau départemental. Dans un deuxième temps, nous pourrions donner des compléments de réponse plus particulièrement sur les deux bassins concernés. Les diapositives vous présentent sept années entières, c'est la raison pour laquelle les derniers chiffres sont de 2014.

Nous sommes ici sur les effectifs salariés (page 2). En sept ans, on est passé de 141 000 salariés à 131 500 salariés, donc une perte de 9 500 emplois salariés. Même si d'une année à l'autre, les chiffres varient un peu différemment, si on prend les deux années 2013 et 2014, on est encore à -1 379 salariés.

Pour les demandeurs d'emploi, on a pris les personnes inscrites en catégorie A, c'est-à-dire celles qui n'ont pas d'activité, recherchent un travail à temps complet, et sont disponibles immédiatement. On a pris également sur sept années. On passe de 14 218 personnes en décembre 2007 à 25 748 personnes à la fin 2014, c'est-à-dire +81 % sur la période considérée.

Pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, en décembre 2014, ils étaient 4 397, à comparer à décembre 2007, 3 041, soit +44,6 % en sept ans. Sur la dernière année 2013-2014, l'augmentation est de +3,94 %.

Pour la catégorie des séniors, 50 ans et plus, à décembre 2014, ils étaient 6 877. En décembre 2007, ils étaient 2 116. L'effectif a été pratiquement multiplié par 3,25 en sept ans.

Pour les demandeurs d'emploi de longue durée, à décembre 2014, ils étaient 18 753. En décembre 2007, ils étaient 3 801, sur cette période, l'effectif a été multiplié pratiquement par 4,93.

Ce sont les principaux chiffres qui permettent de poser le cadre concernant l'évolution de l'emploi salarié et l'évolution de la demande d'emploi sur ces sept dernières années au niveau départemental.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Certains d'entre vous souhaitent-ils déjà réagir sur ces chiffres ?

Pascal GUILLEMOZ, Syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot

Bonjour Messieurs, Mesdames, merci de nous accueillir aujourd'hui. Pascal GUILLEMOZ, Secrétaire général du syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot. Président du mouvement national des chômeurs et précaires pour le département 71, je voulais m'adresser à la DIRECCTE parce que j'ai une belle surprise, on est membre du comité départemental de liaison Pôle Emploi, voire régional, et tous les trimestres, lors des réunions, on nous montre les chiffres bien sûr séquencés en nous disant que cela ne va tout de même pas trop mal. Aujourd'hui, on voit la DIRECCTE qui, pour porter un projet, pour asseoir un projet, nous montre des chiffres catastrophiques. Ils sont réalistes, mais cela montre bien tout de même que l'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut, et on sait s'en servir à propos. Je voudrais donc y mettre un bémol parce qu'il faut être conscient que la réalité de ces emplois n'est pas à la hauteur des attentes. On parle de stock de chômeurs. Il y a des gens qui ont d'autres envies que de se retrouver à faire trois heures de ménage par semaine dans ces structures. Je reprendrai certainement la parole au cours du débat parce qu'il y a des choses à dire au nom des gens que je représente. Merci.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame BLANC, souhaitez-vous répondre ?

Sylvie BLANC, DIRECCTE

Je suis au moins satisfaite, Monsieur, que vous ne nous accusiez pas de tricher. Ce sont au moins les vrais chiffres. On ne peut pas vous donner une photographie idyllique. C'est ce qui se passe sur le département. Ce serait grave si on vous disait que tout va bien. Je ne pense pas que quelqu'un un jour vous ait montré ces chiffres en vous disant que tout allait bien. Excusez-moi si je n'ai pas bien compris.

Pascal GUILLEMOZ, Syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot

On est membre du comité de liaison Pôle Emploi. Tous les trimestres, quand on se rencontre avec Monsieur NIEDERLANDER et d'autres responsables, on nous montre également ce même genre de diapositives, mais séquencé sur le mois passé ou le trimestre. On nous dit, ce n'est pas si mal. Ce ne sont pas ces chiffres qui sont idylliques, ce sont les chiffres qu'on nous présente. Cela veut bien dire qu'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut, et on montre bien ce que l'on veut avec les chiffres. C'est le problème. Ce n'est pas la question d'être idyllique, au contraire, c'est plutôt à pleurer.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur, on retient tout de même que vous êtes plutôt d'accord avec les chiffres présentés aujourd'hui. On a bien compris que vous les mettez en perspective par rapport à d'autres chiffres que vous sont donnés et qui sont plus catastrophiques.

Pascal GUILLEMOZ, Syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot

Avec un bémol, les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut. Je constate tout de même que l'administration suivant les besoins qui sont les siens, quand vous interviewez Pôle Emploi, on nous dit ce n'est pas si mal, on se débrouille pas trop mal, on nous montre des chiffres qui ne sont pas mauvais en les séquençant. Par contre, aujourd'hui, la DIRECCTE nous présente des chiffres sur sept ans, et là on s'en sert pour dire qu'il faut accepter ces emplois, il faut absolument qu'ils viennent. Eh bien, non et non. Au nom de la résistance... Madame JARROT, vous étiez avec moi quand j'ai rencontré Raymond AUBRAC. Il m'a confié une mission et j'en serai digne. Votre papa était de ceux qui se sont battus. Lise LONDON vient de rentrer. Ce n'est pas supportable de voir, on nous demandait de ne pas nous laisser diriger par des multinationales, et nous chômeurs, nous ne sommes pas d'accord. On veut de vrais emplois.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Vous pourrez intervenir plus tard dans le débat.

Une intervenante du public

Je vais juste aller un petit peu dans le sens que ce qui nous est présenté là est certainement juste. Je ne vous accuse pas de présenter des chiffres faux, mais étant donné qu'ils ne sont absolument pas contextualisés, il est très difficile d'en tirer quoi que ce soit. Par exemple, sur le nombre de chômeurs de plus de 50 ans, sur la période considérée, l'âge de la retraite a augmenté, il est évident qu'il y a plus de chômeurs de plus de 50 ans à partir du moment où l'âge de la retraite a augmenté. Il y a des tas de biais comme celui-ci qui ne figurent pas dans la présentation courte que vous venez de faire, il a donc un but démonstratif, efficace, mais que je demanderai à voir de manière beaucoup plus argumentée et structurée.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

D'autres chiffres seront présentés plus tard. Ces chiffres sont surtout synthétiques. C'est ce qu'on a demandé à la DIRECCTE. C'est-à-dire quelques diapositives pour présenter des chiffres de manière générale. Effectivement, il y a quelques biais, mais c'est surtout parce que c'est synthétique. Je laisse tout d'abord la parole à Madame le Maire.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Je suis partiellement d'accord avec ce que Monsieur a dit. Justement, ces chiffres sont extrêmement synthétiques et on représente l'emploi comme un stock. C'est exactement ce qu'il ne faut pas faire, surtout quand on veut défendre le projet. Ces chiffres ne sont pas contextualisés. Les chiffres contextualisés sont les chiffres par bassin avec des évolutions plus ou moins importantes par secteur d'activité auxquels il faut associer, dans un deuxième temps, on va le faire, je l'espère, les demandes et les propositions d'emploi faites par Center Parcs. Après, on descendra encore plus dans le détail, et il faudra qu'on discute justement, cela fait partie des choses dont on veut discuter. On n'est pas là pour accepter tout ce que dit Center Parcs. On est là aussi pour dire qu'en matière d'emploi, on en a déjà parlé avec Center Parcs, les gens ne vont pas faire 20 km pour faire deux heures de ménage, et repartir. Bien entendu, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire. Les chiffres contextualisés sont de dire que sur le bassin de Digoin, j'ai ces chiffres contextualisés, et sur le bassin de Montceau, il y a par exemple pour l'emploi des femmes, j'ai les chiffres de mars 2015, une diminution du chômage. Quand on parle avec des généralités, cela ne veut pas dire que les femmes ont trouvé des emplois stables, etc. C'est un travail que nous devons faire avec Pôle Emploi, mais qui n'est pas le seul interlocuteur par rapport à cette question. Je vous le redirai d'une manière plus solennelle tout à l'heure. Comme je l'ai dit précédemment, il faut que l'on trouve un consensus dans le domaine de l'emploi. Je suis désolée, mais il ne fallait surtout pas commencer par présenter ce qui se passe depuis sept ans. On sait ce qui se passe depuis sept ans. Il faut aller sur l'avenir en matière de type d'emploi, avec quelle formation, sur quelle catégorie de personnes. Il faut qu'on se projette.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame...

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Je vais terminer. Je n'ai pas beaucoup pris la parole dans le débat public depuis le début, donc je vais terminer. Il est important déjà de connaître les catégories d'emploi, mais ne nous présentez pas les chiffres de Saône-et-Loire. Présentez-nous les chiffres de nos bassins d'emploi parce que ce ne sont pas des gens du Creusot qui vont venir travailler à moins qu'ils ne déménagent pour une ou deux catégories de personnes, il ne faut certainement pas nous présenter du stock historique. Je suis désolée, Madame.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Je laisse Madame BLANC de la DIRECCTE vous répondre.

Sylvie BLANC, DIRECCTE

Madame JARROT, j'ai annoncé au début de la réunion que nous présentions les chiffres du département. Il est d'usage dans les réunions où nous intervenons où Pôle Emploi n'est pas présent, je déplore bien leur absence, mais ils n'ont pas pu venir, j'ai bien annoncé que nous allions zoomer sur chacun des bassins. Les chiffres que vous avez, nous les avons. Nous avons toute la typologie. Normalement, nous devons avoir une intervention succincte par rapport à Pôle Emploi. En début de réunion, il était annoncé que nous allions vous donner les chiffres des bassins. Je suis désolée de les avoir présentés au niveau départemental.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Vous comprenez mon point de vue.

Sylvie BLANC, DIRECCTE

Je le comprends tout à fait.

Un intervenant du public

Je pense qu'il faudrait commencer à parler de l'emploi. Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez des réunions que vous pouvez faire chez vous, mais ici c'est autre chose.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Il ne faut pas que cela devienne une bataille sur les chiffres. Les questions que vous posez, Madame la Maire, nous souhaitons les traiter plus tard dans le débat, notamment sur la question numéro 3 de l'adéquation, et donc plus entrer dans la précision. Effectivement, on attendait il y a encore cinq minutes la présence de Pôle Emploi qui finalement n'est pas venu.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Effectivement, on comptait entrer plus dans le détail par la suite. Je voudrais ajouter qu'on a fait beaucoup d'efforts pour travailler cet atelier, et on ne peut que déplorer la désinvolture de Pôle Emploi qui a fait savoir au dernier moment qu'ils ne viendraient pas. Je trouve cela personnellement inadmissible. C'est eux qui disposaient des données nécessaires.

Un intervenant du public

Je voudrais bien tout de même dire quelque chose. Cela fait une heure que nous sommes là. Le débat n'avance pas. Il faut qu'on parle du projet. Il y a une entreprise qui veut créer des emplois. Comment se fait-il qu'au bout d'une heure on ne les ait pas encore entendus ? Le problème de Pôle Emploi, vous êtes payés pour faire votre travail chez vous pendant des réunions, mais pas ici ! Votre travail n'est pas de vous battre ici. Ce n'est pas un débat. Votre débat est à mener avec vos responsables. Je suis venu pour voir ce qu'on présente.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

On va s'efforcer de vous satisfaire. Étant donné les réactions que suscite la présentation des chiffres que propose la DIRECCTE, je vous propose, comme nous y invite Monsieur, de laisser la parole à Monsieur KLOTZ de Pierres et Vacances. Il va nous faire part de son offre d'emploi sur laquelle ensuite les uns et les autres pourront réagir, vous, notamment Madame la Maire, en matière d'adéquation de l'offre et de la demande. À ce moment, on pourra entrer davantage dans le détail de ce qu'il est possible de faire ici sur le territoire. Je laisse la parole à Monsieur KLOTZ.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur générale adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

Merci, bonjour. Je connais déjà beaucoup de gens. Je suis Jean-Michel KLOTZ en charge du développement de Pierres et Vacances Center Parcs, et donc de ce projet particulier. Je vais aller très vite. On vous a préparé cinq ou six slides uniquement pour lancer le débat, et pour poser l'offre d'emploi que l'on peut proposer.

Je vais commencer par cette slide pour vous rappeler qu'on va réaliser ce projet en deux phases, une phase de construction et une phase d'exploitation. Si le projet se réalise, la phase de construction durerait deux ans. Cette phase correspondrait à l'intervention sur le chantier de 250 à 500 personnes. Ce ne seraient pas des salariés de notre Groupe. Ce seraient des salariés des entreprises qui bénéficieraient des marchés pour réaliser les travaux. Juste un mot sur cette question des marchés. Dans les derniers Center Parcs que nous avons réalisés, je sais que c'est une question qui se posera ensuite, entre 70 et 75 % des entreprises sont des entreprises locales ou régionales. À la question, d'où viendraient les gens pour cette phase de construction ? La réponse est dans cette affirmation, 70 à 75 %, et bien évidemment, nous prendrons l'engagement de faire la même chose ici, c'est-à-dire de privilégier les entreprises locales pour favoriser l'emploi local.

Le chantier terminé, quand l'exploitation sera lancée, comme cela a été rappelé tout à l'heure, ce sont 300 emplois directs, pour 85 % en contrat à durée indéterminée, c'est notre façon de fonctionner, dont 60 % à temps plein. La répartition des emplois, vous l'avez sous les yeux, ce sont des emplois de service. Il s'agit d'un village de vacances. On accueille des vacanciers pour quelques jours. Il faut leur apporter un certain nombre de services qui sont représentés sur ces images. Vous avez la restauration, le commerce, les activités de loisir, il y a des activités de loisir à l'intérieur du village, l'accueil avec la réception des clients, l'administration de l'ensemble du village et du personnel. Le sujet vraiment fort dont nous allons certainement beaucoup parler aujourd'hui concerne la maintenance et le ménage. Dans notre système de fonctionnement, aujourd'hui, les gens viennent quelques jours, trois jours, quatre jours ou une semaine. Cela suppose une remise en état des hébergements à l'arrivée et au départ de nos clients.

Je crois que cela va aussi faire partie du débat, je vous présente quelques chiffres. Center Parcs exploite quatre domaines en France, un cinquième dans quelques jours. La répartition entre hommes et femmes, 73 % femmes et 27 % d'hommes. Le ménage dont on parlait, et dont on parlera est un peu lié à l'origine de ce pourcentage. Je voudrais que vous regardiez aussi le paragraphe suivant. C'est un aspect très important par rapport à ce que j'ai souvent entendu dire sur l'instabilité du personnel, sur le turnover, sur la façon dont les gens étaient soi-disant par très contents et quittaient Center Parcs, cela m'a été souvent reproché. Regardez ces chiffres. Nous allons ouvrir dans les jours à venir, c'est même en préouverture aujourd'hui le village de la Vienne. Dans ce village, l'âge moyen d'embauche, c'est une démonstration qui pour moi en vaut beaucoup d'autres, est de 26 ans et demi. Cela signifie que les gens qui entrent chez Center Parcs sont des jeunes dans des métiers de service, comme nous l'évoquions. Le chômage comme vous l'évoquiez par vos statistiques, en fait, ces personnes ont 26 ans.

Sur les quatre domaines existants aujourd'hui, dont certains ont 25 ans ou 27 ans, l'âge moyen est de 40 ans. Que peut-on en déduire comme conclusion ? Les personnes embauchées avaient très probablement aussi dans les 26 ou 28 ans. Si elles sont restées chez Center Parcs, aujourd'hui, elles ont 40 ans. Ils ne doivent donc pas être si malheureux que cela et ils doivent trouver que l'emploi n'est pas aussi infamant que certains le présentent.

Troisième paragraphe, le turnover, là aussi, j'ai entendu dire que chez Center Parcs 30 % des gens changeaient au bout de quelques mois. C'est faux. Parfois, cela arrive, et cela arrivera même dans la Vienne. Sur de nouveaux villages pour différentes raisons, le turnover des premiers mois peut être important, mais le turnover moyen, je crois que c'est le critère qu'il faut retenir, il faut prendre du recul et ne pas extrapoler sur des chiffres ponctuels, le turnover moyen est de 12 %. On vous a indiqué que le turnover de la profession du tourisme est de 30 %. Là aussi, je crois pouvoir affirmer, et ce n'est pas de la communication que les salariés qui travaillent chez nous ne sont pas si malheureux que cela s'ils restent. Je crois que c'est important de mettre ces quelques chiffres représentatifs.

Je vais vous présenter un tableau qui va être le cœur de notre échange d'aujourd'hui. Je vais le commenter très rapidement. On va continuer la présentation si vous m'y autorisez, elle va durer cinq minutes, et après, on reviendra sur les éléments de ce tableau qui sont les éléments essentiels.

Vous voyez les 300 emplois dont on parle. Je vous demande de prendre les chiffres qui ont été établis de façon prévisionnelle, ce n'est pas un engagement contractuel de notre part bien évidemment, mais c'est la réalité de ce que nous ressentons aujourd'hui par référence aux domaines existants et en exploitation. Là aussi, plutôt que de faire des promesses, on préfère extrapoler quelque chose qui fonctionne et qui fonctionne pour certains depuis 25 ans.

Sur les 300 emplois, 255 emplois en CDI, 45 en CDD. Les emplois en CDI correspondent très certainement aux 85 % du tableau. Ces 300 emplois sont soit à temps complet, soit à temps partiel. Vous avez les chiffres. Vous avez les métiers. On va les détailler tout à l'heure. L'essentiel est en temps complet, à l'exception de l'entretien. C'est la même problématique que celle que j'évoquais, 189 emplois à temps complet, 111 emplois à temps partiel. Les temps partiels, ce sont effectivement les ATN, les agents techniques de nettoyage. Il y en a 66 sur les 103, 91 à temps partiel et 66 travaillent les fameuses 39 h par mois. Il faut ajouter un élément qui ne figure pas dans le tableau, 25 travaillent 100 heures. La majorité, on le démontre, on l'affirme et on le reconnaît, travaille 39 ou 40 h, mais il en reste 25 qui travaillent 100 heures, ce n'est plus un temps totalement partiel.

Sur les dernières lignes du tableau, vous avez le détail avec les pourcentages évoqués : 85 % et 15 %, les temps complets (63 %) et les temps partiels (37 %). C'est une extrapolation prévisionnelle de la façon dont fonctionne Center Parcs aujourd'hui. Tout laisse à croire que ce sera le cas au Rousset demain.

On n'a pas parlé des salaires. Vous avez la grille des salaires. Ce sont des salaires bruts mensuels sur une base de douze mois, sachant que tous les collaborateurs, tous les salariés du Groupe Pierres et Vacances Center Parcs sont payés sur treize mois. Donc, le chiffre mentionné sur le tableau correspond au salaire mensuel brut sur douze mois. Il est à multiplier par treize. Vous avez les fourchettes de salaire par catégorie. On pourra le détailler ultérieurement si vous souhaitez avoir plus d'information sur ces sujets. Ces salaires sont des salaires de service. Ce sont des salaires dont on ne dit pas que ce sont des salaires très au-dessus du SMIC, mais ce sont des salaires, quand on les augmente de 8 % ce qui n'est pas négligeable, en raison du treizième mois, ceci augmente considérablement ce chiffre. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'entreprises de restauration ou d'hôtellerie qui payent leurs salariés sur treize mois.

Les avantages pour les collaborateurs du Groupe :

- Le treizième mois,
- Une prime d'ancienneté,
- Une convention collective, celle de l'immobilier parce que, historiquement, les résidences de tourisme comme nous les pratiquons sont rattachées à la convention collective de l'immobilier,
- Un accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail,
- Une mutuelle, c'est un avantage social non négligeable. Je crois qu'il n'y a pas 90 % des gens de salariés qui aient une mutuelle,
- Un restaurant d'entreprise,
- Des services de navettes, on y reviendra peut-être à propos du transport du personnel, notamment du personnel d'entretien,
- Le versement d'une indemnité de blanchissage,
- Des conditions préférentielles d'accès aux domaines. Nos salariés, quel que soit leur régime, quel que soit leur niveau dans l'entreprise, bénéficient d'un accès privilégié aux installations du Groupe.

Je vais donner la parole à Pascal LHERMITTE qui est à mes côtés pour qu'il vous parle un peu du plan de formation qui me paraît un élément intéressant avant d'engager la partie questions/réponses, c'est pour cela que je voulais aller très vite. On vous montrera de nouveau le tableau en croisant les salaires, les contrats et les temps partiels. Je pense que c'est l'essentiel de l'échange que nous devons avoir aujourd'hui.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Merci, Jean-Michel. Bonjour à vous tous et à vous toutes. Concernant la partie formation, trois points sont importants à noter :

- Nous nous rapprochons des différents organismes pour piloter, mais également pour financer nos actions de formation. Le but étant encore une fois d'amener des demandeurs d'emploi à nos métiers et que ces demandeurs d'emploi puissent à la fin de leur cursus de formation être diplômés ou être qualifiés. Pour cela, nous nous appuyons sur les collectivités territoriales, entre autres le Conseil régional de Bourgogne.
- Pôle Emploi va financer dans certains cas un certain nombre de formations conduisant à nos métiers, mais il va également pouvoir maintenir l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- Nous avons également l'OPCA, c'est un organisme paritaire collecteur agréé. Il faut savoir que chaque entreprise verse 0,5 % de sa masse salariale à un OPCA en charge d'amener les demandeurs d'emploi, entre autres, mais également des salariés de l'entreprise, à se professionnaliser. On travaille aussi avec eux à ce stade.

Pour orchestrer le tout, pour organiser le tout, pour planifier le tout, nous avons des organismes de formation qui nous soutiennent et qui mettent en place les différents cursus. C'est donc notre façon de travailler de manière générale.

De quelle façon tout ceci va-t-il se réaliser dans le temps ? Nous avons une stratégie de formation liée par rapport à ce qu'offre le territoire. Avec Pôle-Emploi notamment, bien en amont de l'ouverture du Parc, des études statistiques vont être menées. Elles vont nous donner des éléments pour dire, sur tel et tel métier, nous sommes dans telle et telle tension par rapport à l'ouverture du parc. Par exemple, si j'ai besoin de former 15 réceptionnistes, et si malheureusement au niveau du territoire, nous n'avons pas suffisamment de potentiel, que ferons-nous ? Nous allons amener des demandeurs d'emploi à se former à ce métier de réceptionniste. Toutes ces études seront

faites en collaboration avec Pôle Emploi et la région. Nous aurons également des formations métiers liées à l'exploitation du domaine.

J'en ai déjà parlé en préambule de ces formations métiers, mais dans un deuxième temps, je vais aborder un autre point. Être du métier, c'est bien. On va amener des demandeurs d'emploi à nos métiers, ce qui est très bien. Ils pourront ensuite être diplômés ou qualifiés. Monsieur, par exemple, si vous n'êtes pas réceptionniste et si je vous forme en tant que réceptionniste, demain, pourrez-vous ouvrir le parc ? Pas forcément. Dans ce cadre, on va vous amener à des formations qui vont vous adapter au poste de travail. C'est dans un deuxième temps. Ces formations au poste de travail sont, notamment financées par l'OPCA, mais aussi par Pôle Emploi par différents dispositifs de formation, notamment les préparations opérationnelles à l'emploi entre autres.

Dernier point, on forme aux métiers. On adapte les personnes à leur poste de travail, il manque encore un point, c'est celui de l'intégration de ces personnes sur le poste même de travail. Là, on parle de la formation liée à l'intégration. Des formations qui vont être liées au secourisme. Des formations qui vont être liées aux problématiques d'intégration, de cohésion d'équipe, etc. Le but étant que les salariés soient vraiment en pleine confiance quand ils vont prendre leur poste de travail. De cette façon, on va amener ces personnes à être intégrées sur le site et des formations vont être obligatoirement dispensées.

Trois points à retenir sur les formations : des formations métiers, des formations adaptation au poste de travail et les formations liées dans un premier temps à l'intégration de nos collaborateurs.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Merci. Je vais vous laisser la parole pour ceux qui veulent intervenir. Beaucoup de choses ont été dites par Monsieur KLOTZ et par Monsieur LHERMITTE. Pour cette partie formation, notamment dans la mesure où elle parle aussi des partenariats avec les collectivités territoriales, avec les OPCA, de laisser cet aspect pour la dernière partie. Elle demande aussi l'intervention des autres acteurs concernés. Comme énormément de choses ont été dites, j'imagine que vous avez des choses à dire à ce sujet. Je vous invite donc à prendre la parole.

Pascal GUILLEMOZ, Syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot

Merci beaucoup. On vient de nous faire un exposé qui est très intéressant. Pour couper court à ce qu'on va certainement entendre, c'est-à-dire de reprocher aux privés d'emploi de ne pas accepter certains emplois, c'est désolant. Ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de chômage qu'on doit tout accepter et n'importe comment. Vous avez bien compris par l'exposé de Center Parcs qu'on va utiliser des finances publiques. On va aussi utiliser Pôle Emploi pour la formation et toute la force financière dont ces structures disposent alors que nous rencontrons des chefs d'entreprise de petites entreprises qui ne trouvent pas des gens formés. Tout un tissu local est en train de tomber, des petits agriculteurs, des petites entreprises. L'artisanat est en train de tomber alors qu'ils ont des besoins en personnel dont ils ne peuvent pas financer la formation. Ils n'arrivent pas à trouver des personnes formées. Là, on va se rendre compte que l'on va tout faire pour fournir de la main-d'œuvre à cette structure. C'est une colère parce que tout ceci pour quels emplois ?

Je ne peux pas me passer de rappeler la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Que dit-elle ? Elle dit que « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, et à la protection contre le chômage. Tous ont droit sans aucune discrimination à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée s'il y a lieu par tout autre dispositif et moyen de protection sociale.* » Ce n'est pas n'importe quoi. Ce sont des choses reprises dans les préceptes de notre République. Je me tourne aussi vers nos élus. Ils sont notre gage que les préceptes de la République soient respectés. Je ne trouve pas anormal que de l'argent public aille pour former des gens, mais pour de vrais emplois, du travail pérenne et durable. On est sur un bassin d'emploi. Il ne faut pas être dupe. Quand Center Parcs étudie un site d'installation, il regarde le taux de chômage. On connaît cela à l'infini avec les plateformes de téléphonie, on connaît tout cela. On voit du dumping social dans les régions françaises entre les grosses entreprises.

Non, cela suffit. On n'est pas un stock. On n'est pas une main d'œuvre qu'on vient chercher et on va encore se reposer sur la puissance publique pour former les gens. Non, non et non. Il y a aujourd'hui de vrais secteurs qui ont besoin de main d'œuvre. En plus, je suis très malheureux parce qu'on défend beaucoup au MNCP la condition des femmes parce qu'elles sont les premières victimes de la situation de chômage. Une fois de plus, dans ces entreprises, on va se servir de la manne de ces femmes qui n'ont pas de débouchés. C'est tout de même quelque chose d'insupportable. J'entends ceux qui disent, il vaut mieux prendre cela que d'être au chômage. Je leur propose de faire autant, de quitter leur travail, de prendre celui-là et d'aller vivre avec 250 € par mois. C'est le

salaires de ces femmes. Ce n'est pas supportable que l'on puisse tenir ce discours. Je demande à nos élus d'être dignes de notre République. Merci.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Merci. Vous avez eu deux réactions. La première concerne le chantage à l'emploi et le fait de s'installer dans des endroits où les taux de chômage sont élevés et en profiter. Pour cet aspect, je vais laisser Monsieur KLOTZ répondre. Pour le deuxième aspect, le fait qu'il puisse y avoir des projets alternatifs. On en parlera dans un prochain temps.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

Je voudrais réagir à l'observation de Monsieur, mais je vais vous décevoir Monsieur. On n'a même pas regardé les taux de chômage quand on a cherché le terrain dans la région. Vous pouvez mettre votre doigt dans l'œil si vous voulez, mais je vous le dis, c'est tout. Vous me croyez ou vous ne me croyez pas.

Le deuxième sujet, sur les salaires, je ne voudrais pas que l'on généralise, une fois encore, le cas des personnes présentées dans le tableau. Il s'agit de cas liés à une certaine forme de métiers. Sur 300 emplois, c'est loin d'être la généralité. Donc, ne généralisons pas, faisons un vrai débat sur de vrais sujets et n'extrapolons pas un chiffre qui n'est pas le chiffre le plus représentatif de ce tableau.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame la Maire, vous souhaitez répondre.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

Dernier point par rapport à la formation. Oui, bien sûr, on va s'appuyer sur l'ouverture du parc, sur Center Parcs pour encore une fois amener des personnes qui sont peut-être aujourd'hui loin de l'emploi à se qualifier et les rendre diplômants. Encore une fois, on voudrait bien que ces personnes viennent chez nous, mais elles ont le choix. Elles peuvent dire, je viens ou je ne viens pas. Aujourd'hui, nombre de personnes que nous avons amenées à une qualification, à un diplôme, elles ont eu le choix de dire, je signe pour Center Parcs ou bien je préfère, maintenant que j'ai une qualification et un diplôme, aller ailleurs.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame la Maire, vous vouliez répondre.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Cher ami, je ne crois pas qu'on puisse accuser Center Parcs, j'ai regardé les chiffres comme vous, de dumping social. Je pense qu'on va trouver des solutions avec eux par rapport à de vrais emplois, des emplois financés par les branches parce que c'est une réalité. Vous savez bien qu'il y a une obligation de formation pour les branches professionnelles. Donc, je ne crois pas que l'on puisse les accuser de dumping social.

Vous avez évoqué, Monsieur, le turnover touristique. C'est un élément. Il est faible, mais je ne crois pas qu'il faille cantonner Center Parcs à la problématique du turnover touristique. Autour des activités liées au tourisme, les emplois générés par Center Parcs, il y en a beaucoup d'autres. C'est de ceux-là dont nous devons parler. Il y a beaucoup d'autres natures d'emploi. Par exemple, vous avez écrit dans votre tableau, emplois maintenance et sécurité. Est-ce que ces emplois maintenance et sécurité sont des emplois Center Parcs ?

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Excusez-moi, il s'agit de maintenance et entretien, pas de sécurité.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Maintenance entretien, d'accord. Par exemple l'électricien, est-ce un emploi créé par Center Parcs ou bien est-ce un prestataire de service, artisan électricien qui à ce moment-là a un marché à l'année donné par Center Parcs. De ce fait, par rapport à l'enjeu de chiffre d'affaires qu'il va réaliser, une petite structure TPE, il embauche un ou deux salariés. Cela crée deux emplois pérennes avec une formation professionnelle à laquelle, j'en suis sûre, je siége au Conseil régional depuis dix ans, la région répondra par rapport aux besoins. C'est de cela qu'il faut parler, de vrais emplois. C'est le sujet. Ce projet crée de vrais emplois. Il n'y a pas tellement de turnover. Le fait que les gens restent dans l'entreprise prouve qu'ils s'y sentent bien.

Sur les grilles de salaire, je parle sous le contrôle de Jean-Marc FRIZOT, c'est le maire qui vous dit cela. Je voudrais bien que les grilles de salaire soient les mêmes dans la fonction publique territoriale. Les grilles de salaire dans la fonction publique territoriale ou dans la fonction publique d'État. Il y a des fonctionnaires d'État, j'en suis une, les salaires ne sont pas aussi élevés que cela. Cela ne veut pas dire que c'est bien, mais franchement, je ne crois pas qu'on puisse leur faire un procès sur les grilles de salaire.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Vous souhaitez répondre sur les emplois indirects. Effectivement, ne sont présentés que les emplois directs, mais vous avez peut-être une projection en matière d'emplois indirects.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

On n'a pas prévu de projection, mais je vais rebondir sur ce que Madame le Maire vient de dire. C'est tout à fait exact. Les emplois présentés sont des emplois permanents des personnes qui travaillent sur le village. Au-delà, nous avons effectivement des prestataires extérieurs, notamment en matière de maintenance technique. Ce sont bien les métiers dont parlait Madame le Maire, comme des métiers spécialisés dans l'entretien que nous sous-traitons. Autant nous nous occupons de l'entretien courant en interne, dès que l'entretien est un peu plus technique, nous le sous-traitons auprès d'entreprises extérieures, et par définition, par nature même, à des artisans du périmètre proche. C'est exactement l'exemple que vous soulevez, des électriciens intervenant sur une machine particulière. C'est important. Dans le DMO, pour l'ensemble des prestations extérieures qui ne comportent pas uniquement de l'entretien technique, on a indiqué un montant total de l'ordre de 5 M€ par an. Sur ces 5 M€, à peu près la moitié correspond à de l'entretien technique. On confie donc des marchés à des entreprises extérieures, notamment des artisans.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Ce tableau ne doit pas être figé.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

C'est un tableau qui concerne les emplois directs.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

Le seul objectif de ce tableau est de faire réagir un peu pour montrer la réalité des chiffres et que l'on n'extrapole pas en permanence sur les personnes qui travaillent 39 h par mois.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Les emplois sur le site ne sont pas tous des emplois dont vous avez la responsabilité de l'embauche. Si, par exemple, vous sous-traitez la restauration, la gestion de la supérette, il faut que vous expliquiez cela. Je suppose que ces personnes ne sont pas soumises aux mêmes conventions. Vous n'avez pas encore choisi, mais expliquez-nous un peu cela. Il y a vos salariés et il y a d'autres personnes qui travaillent sur le site, mais qui ne sont pas vos salariés.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

Aujourd'hui, et pas forcément demain, c'est la réalité de nos exploitations, la restauration est sous-traitée à une entreprise extérieure dans le cadre d'un cahier des charges extrêmement strict et avec des normes de fonctionnement pour ces salariés qui sont très proches des nôtres, je parle sous le contrôle de Pascal LHERMITTE, bénéficiant également d'un treizième mois. Il fait partie des obligations. Ils ont donc les mêmes avantages. Effectivement, une partie des tâches sont sous-traitées parce que nous ne sommes pas des spécialistes de tout. La restauration est un vrai métier. Il nous est arrivé de le faire. Il nous arrivera certainement de recommencer, mais pour l'instant, et depuis quelques années, nous avons fait l'expérience de sous-traitance de la restauration. Les entreprises sous-traitantes respectent un cahier des charges extrêmement strict. Ils fonctionnent exactement comme s'ils étaient salariés de Center Parcs. Comme on va vous le détailler, ils ont les mêmes avantages. Cela concerne également certains métiers de loisir que nous sous-traitons à des professionnels également dans le cadre de partenariat très strict et très contrôlé.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur, c'est à vous.

Julien MASSE, directeur de l'Agence du patrimoine à Charolles

Bonsoir, Julien MASSE, je suis directeur de l'Agence du patrimoine à Charolles. C'est une structure d'insertion par l'activité économique. L'insertion par l'activité économique porte sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le retour à l'emploi en créant de l'emploi. Pour accompagner des demandeurs d'emploi, on a besoin d'avoir des supports de travail. On a donc besoin d'avoir du travail, des chantiers. Je voudrais demander à Pierres et Vacances, si dans la phase de travaux, ils ont pensé aux marchés avec des clauses d'insertion, des clauses d'insertion par l'activité économique pour que des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) puissent répondre aux appels d'offres. En résumé, on a des marchés qui sont faits pour des structures de l'IAE. Ils nous permettent d'embaucher des demandeurs d'emploi, des personnes vraiment éloignées de l'emploi avec de vraies problématiques sociales, de vraies problématiques de mobilité. On les accompagne. On a un accompagnement renforcé. On fait de la formation professionnelle pour ces personnes dans le cadre de leur emploi. Pour faire cela, il nous faut des supports de travail. Il nous faut du travail pour ces personnes. Si on veut avoir un vrai projet solidaire, Pierres et Vacances comptent-ils mettre des clauses d'insertion dans les marchés qu'ils passeront pour la construction du site ?

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Cela porte en fait sur la dernière partie de l'atelier avec la mise en articulation, mais je vais laisser Monsieur KLOTZ répondre.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

À ce sujet, je peux juste dire rapidement, les marchés que nous passons sont des marchés d'entreprise privée, donc les marchés sont d'ordre privé. Par contre, nous incluons dans le cahier des charges qui va générer le traitement des marchés, la négociation avec les entreprises, des clauses d'insertion. Cela fait partie des engagements que nous demandons aux entreprises de prendre. Ce sont les entreprises qui les prennent, on ne peut pas le leur imposer.

Julien MASSE, directeur de l'Agence du patrimoine à Charolles

Je ne parle pas de 150 heures par-ci, par-là, où les entreprises embauchent un demandeur d'emploi parce qu'il faut répondre à la clause d'insertion figurant dans le marché. Il y a de vraies clauses d'insertion qui permettent un vrai accompagnement des demandeurs d'emploi. On le voit souvent dans les clauses ANRU, il y a des clauses sociales et ce sont des entreprises qui répondent aux marchés qui n'ont pas l'habitude de faire de l'accompagnement social, ils embauchent des demandeurs d'emploi parce qu'ils doivent le faire dans le cadre de l'appel d'offres auquel ils ont répondu, ils n'ont pas le choix, mais ils sont incapables de former et d'accompagner les demandeurs d'emploi. Cela revient en résumé à prendre un stagiaire quelques heures ici et là. On le prend. On le fait travailler, et cela s'arrête à ce stade. Il n'y a pas d'accompagnement social. Je vous demande d'avoir de vraies clauses pour permettre à de vraies structures qui font de l'accompagnement socioprofessionnel pour que ces structures puissent profiter de ce support de chantier qu'il y aura peut-être pour justement faire un véritable

accompagnement pour des projets. On a des ateliers d'insertion. On a des chantiers où on travaille. Il y a des élus ici, ce soir, avec qui nous travaillons. On accompagne les demandeurs d'emploi sur le long terme. Un chantier comme le chantier de construction de Center Parcs peut être assez conséquent. Cela peut être un bon moyen, un bon support pour accompagner des demandeurs d'emploi sur le long terme avec un vrai accompagnement renforcé. Je ne voudrais pas « taper » sur les clauses sociales, mais la façon dont vous les présentez, on le voit, et j'ai discuté avec plusieurs chefs d'entreprise sur certains chantiers, ils le disent eux-mêmes. Il y a une clause sociale, on embauche les gens, mais on ne les accompagne pas. On embauche les demandeurs d'emploi parce qu'il y a une clause sociale et qu'ils doivent y répondre.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

La question est précise. Quelle est votre réponse ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint, Pierres et Vacances Center Parcs

Je propose que l'on travaille sur ce sujet le moment venu. Effectivement, il y a un vrai enjeu. Je partage tout à fait votre position. Je ne peux pas aller plus loin dans la nature des clauses que l'on insère dans nos marchés, mais je sais qu'on insère des clauses et on suggère cette question fortement aux entreprises. Par contre, pour nous, leur engagement par la suite est un des critères d'analyse pour signer les marchés avec elles, pour leur dédier le marché. Je propose effectivement que le moment venu, on fasse un travail d'analyse, de préparation, de rédaction desdites clauses dans la limite de la concurrence, encore une fois, on ne peut pas imposer de clauses étant en marché privé et non en marché public.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Monsieur KLOTZ, sur cet aspect particulier, je crois comprendre que ce que ce monsieur demande, c'est que ce ne soit pas simplement quantitatif, mais qu'il s'engage sur cet accompagnement. Or, cet accompagnement a un coût dans un marché. Il faut que ce coût soit identifié, y compris dans la réponse. Il faudra effectivement qu'il y ait un peu comme des maîtres d'apprentissage, des intervenants qui accompagnent les personnes, et cela représente un coût. C'est vrai que c'est une grande faiblesse actuellement des clauses d'insertion sociale, c'est uniquement du chiffre en matière d'heures, le travail supplémentaire demandé à l'entreprise pour accompagner ce chômeur n'est jamais évalué. Or, il a un coût et évidemment les entreprises ne le font pas si ce n'est pas rémunéré.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

C'est le travail des formateurs. Madame MALLARD, et ensuite Monsieur.

Mme Claire MALLARD

Je vous remercie. J'ai une question un peu naïve sur les conventions collectives. On est dans le secteur du tourisme et c'est la convention collective de l'immobilier qui s'applique. J'ai besoin d'éclaircissement à ce sujet.

Sur la protection de la sous-traitance, il faut absolument un discours très franc et très transparent. Il n'y a aucune garantie juridique aujourd'hui pour préserver la sous-traitance. Des contrats sont liés, mais vous vous doutez bien que le rapport de force joue entre le donneur d'ordre et le sous-traitant. Si un problème se pose sur n'importe quel chantier, le donneur d'ordre ne va pas être bienveillant avec son sous-traitant. Il pourra le jeter tel quel. Le sous-traitant n'a absolument pas les moyens si c'est un artisan, une TPE ou une PME, de faire un recours juridique contre son donneur d'ordre. Il fera tout pour honorer sa commande et avoir du travail. Je pense qu'il faut être franc. Cela dépasse Center Parcs. Ce n'est pas que Center Parcs. Le système global aujourd'hui est ainsi. Il y a un vrai travail de fond à faire sur la relation sous-traitant – donneur d'ordre, sinon, à mon avis, on n'y arrivera pas. C'est un rapport de force avec le chantage à la pérennité du travail pour ce sous-traitant qui est prêt à tout accepter. C'est plus un témoignage professionnel qu'une position politique.

Pour rebondir sur ce qui a été dit, je souhaite défendre la présentation initiale de la DIRECCTE. Cette présentation était complètement incompressible. Ce type de présentation est nécessaire pour avoir une vision globale, mais d'un point de vue méthodologique, on aurait pu la compléter, non pas avec les bassins de vie, on n'est pas des villages gaulois, il y a des interactions entre les territoires, mais plutôt avec une évolution des effectifs par filière d'activité pour avoir une vision un peu plus globale sur l'emploi. Cela aurait été assez intéressant.

Je vous remercie.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur LHERMITTE souhaite répondre.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Je réponds par rapport à votre interrogation sur la convention collective de l'immobilier, et non pas celle du tourisme. Le chiffre d'affaires réalisé sur un parc en exploitation est majoritairement sur la location de nos cottages. La partie exploitation du site a une part de chiffre d'affaires inférieur, d'où la convention collective de l'immobilier.

Jacquy Lièvre, habitant de Saint-Ythaire

Jaques HELIEL, je suis un habitant de Saint-Ythaire. Après avoir entendu Monsieur LHERMITTE parler de formation, c'est le bonheur parfait pour tous les salariés. Des formations, en veux-tu, en voilà, qualifiantes, diplômantes, etc. Je voudrais que l'on remette un peu les pieds sur terre. Pour cela, je n'ai jamais rencontré personnellement de salariés de Center Parcs, par contre j'ai vu un reportage sur TF1 il y a quelque temps. Je pense qu'il est encore en ligne. Il nous présente assez largement la vie de certains salariés du Center Parcs de Moselle.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Il s'agit d'une présentation de deux salariés si je me souviens bien.

Jacquy Lièvre, habitant de Saint-Ythaire

Non, un peu plus. Je voudrais répondre à Madame JARROT. Je pense plus particulièrement à la maintenance, à ce jeune homme d'une trentaine d'années qui avait eu des difficultés, mis au chômage, son entreprise fermait. Il est embauché par Center Parcs. Il est embauché comme maître nageur. Il est possible, si je me souviens bien du reportage, qu'il ait dit avoir été formé comme maître nageur, mais on nous le fait suivre toute la journée. Que fait-il le matin ? Ce monsieur est dans les sous-sols de Center Parcs en train de vérifier des machineries impressionnantes. À ce moment-là, très tôt avant l'ouverture, il est technicien et il semble avoir une responsabilité importante sur la maintenance. Il ne s'agit pas d'une TPE de Montceau-les-Mines à côté, c'est lui-même qui est en train d'assurer ces responsabilités de technicien. Ensuite, il va surveiller la baignade. Donc, il devient effectivement le maître nageur. Quand arrive la fin de la soirée, il devient animateur et il anime des jeux. Je voudrais demander à Monsieur LHERMITTE s'il a des diplômes, s'il est qualifié pour ces trois métiers qu'il accomplit successivement tout au long de la journée.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Je vais me permettre de répondre à la place de Monsieur LHERMITTE. Je suis Pierre-Anne COLTAT. Je suis la directrice des ressources humaines de Center Parcs France.

Le fameux reportage dont vous parlez, c'était dans le cadre de l'émission sept à huit diffusée au mois de mars si je ne me trompe pas. Le salarié que l'on suivait, effectivement, a été embauché en tant que maître nageur chez Center Parcs. Comme vous le disiez, il a été licencié de l'industrie où il était technicien. Chez Center Parcs, pour répondre à la problématique des temps partiels dont on parle beaucoup, nous favorisons la complémentarité d'heures et l'employabilité des gens.

Pour compléter son poste de maître nageur, effectivement, nous utilisons ses compétences de technicien dans l'industrie pour vérifier le matin, avant l'ouverture de la piscine, la partie technique de l'Aqua Mundo, de la piscine, c'est exact. Sur la partie animation, il faut s'entendre. Il ne fait pas le DJ après avoir été maître nageur, il fait des animations à la piscine. C'est-à-dire qu'il met en place des circuits ludiques et sportifs pour les enfants dans le cadre de la piscine. Il ne fait donc pas trois métiers. On utilise juste ses compétences. Nous faisons cela régulièrement auprès de tous nos collaborateurs.

Pascal LHERMITTE fait ce travail de complémentarité d'heures en essayant de trouver chaque fois les compétences des uns et des autres, et voir où on peut les utiliser un maximum. Nous avons des agents qui ont deux missions différentes. Ils peuvent être dans la restauration et l'entretien, ou faire d'autres choses parce qu'ils savent faire plusieurs choses. Je laisse juste Pascal LHERMITTE compléter.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Je vais simplement rebondir, Monsieur, par rapport à votre interrogation. Le maître nageur sauveteur est forcément diplômé. Il est diplômé du BPJEPS activités aquatiques et de natation, tout d'abord, pour assurer la sécurité de nos clients et ensuite, on reprend un des points que vous avez soulignés, sur l'animation, le BPJEPS AAN (activités aquatiques et de natation) donne également toutes les prérogatives pour être animateur, animateur d'aquagym, bébés-nageurs, cours de natation, aquabike, aqua, aqua et aqua. Il y a une multitude d'activités et une multitude d'animations possibles, grâce à ce diplôme, grâce à ce BPJEPS AAN. C'est la raison pour laquelle il est maître nageur. Un sauveteur aquatique a un diplôme inférieur, le BNSSA, ne peut donner de cours, d'animation sur le parc aquatique.

Concernant la partie technique, effectivement, Pierre-Anne a souligné ce point. Avant que la structure aquatique ouvre, tous les maîtres nageurs sauveteurs font ce qu'on appelle des points de vérification sur la salle des machines. Il ne leur est pas demandé d'intervenir techniquement sur la salle des machines. Une chose importante est de pouvoir vérifier les points de fonctionnement. Quand il y a dysfonctionnement qu'ils peuvent eux-mêmes régler parce qu'ils ont été formés à ce type de dysfonctionnement, alors ils interviennent. Quand le dysfonctionnement est trop important. Dans ce cas, on fait appel à des sociétés extérieures qui interviennent rapidement sur le site.

Jacquy Lievre, habitant de Saint-Ythaire

Et pour l'utilisation de toutes ces compétences, je ne m'en souviens plus, mais je crois qu'il était payé au SMIC, mais je pense que vous allez me démentir. Quand on sait faire tellement de choses, et qu'on est tellement diplômé, on doit bien sûr avoir un salaire bien plus élevé.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Déjà, il faut bien savoir s'il est maître nageur sauveteur ou s'il est sauveteur aquatique. Le maître nageur sauveteur, étant donné qu'il donne des cours, comme je l'ai dit, d'animation, d'animateur, il est payé dans une fourchette qui est bien plus élevée que celle du taux horaire SMIC. D'ailleurs, chez nous, on n'est pas payé au SMIC puisque nous avons un treizième mois à la base.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Je tiens juste à préciser, parce que j'ai vu le reportage, il y a tout de même eu un certain nombre d'erreurs en matière de chiffres, en matière de données. Après, vous êtes libres de croire ou non les chiffres que nous vous proposons par rapport à ceux des journalistes.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame ?

Une intervenante dans le public

Une réponse partielle a déjà été donnée à la question que je voulais poser, mais je voulais que l'on me reprecise cette histoire de convention collective de l'immobilier. Depuis le début, on nous dit que c'est un projet touristique. Je voulais savoir par qui sera embauché le personnel de ménage et pour quelle raison ils le seront avec une convention de l'immobilier alors que l'on nous dit que c'est un projet touristique. La convention pour le tourisme est évidemment un petit peu plus profitable que celle de l'immobilier.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France Je ne suis pas sûre que la convention collective du tourisme soit plus profitable aux agents d'entretien. Je ne le pense sincèrement pas.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

S'il vous plaît, quelqu'un peut-il donner l'essentiel des différences entre la convention collective de l'immobilier et la convention collective du tourisme ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Je suis désolée, mais je ne connais pas la convention collective du tourisme dans la mesure où nous ne l'appliquons pas.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Pourrez-vous faire une recherche suffisante afin de pouvoir la mettre sur le site ? Cela peut être intéressant d'avoir une analyse comparée entre les deux conventions collectives. C'est strictement factuel.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame.

Corinne LELIÈVRE

Je vais juste faire un petit aparté sur ce qui vient d'être dit. L'autre jour, Pierres et Vacances nous a dit qu'il n'était pas un promoteur immobilier, je suis une entreprise de tourisme. Aujourd'hui, Pierres et Vacances nous dit, j'embauche sous la convention collective de l'immobilier. Il y a donc un bug.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Madame, il n'y a pas de bug. On va vous répondre.

Corinne LELIÈVRE

Je voulais également dire que je découvre un nouveau volet de ce projet où la société Pierres et Vacances est encore arrivée à faire payer par d'autres les choses qui lui profitent. C'est-à-dire non seulement la formation initiale des personnes qui doivent être formées à un métier, mais également l'adaptation au poste de travail et l'intégration dans l'équipe. Je dis, chapeau, parce qu'on devrait tous prendre modèle sur Pierres et Vacances pour se faire financer. Pendant ce temps-là, d'autres emplois sont supprimés dans le département, ou d'autres entreprises n'arrivent pas à faire former leurs salariés.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur KLOTZ, et ensuite, Madame la Maire.

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

Je vais recommencer l'explication de Pascal LHERMITTE qui me paraissait claire. Pourquoi la convention collective de l'immobilier ? D'une part, nous avons deux métiers dans le Groupe, et cela vous a été présenté au début, le métier de développement dans ce qu'on espère faire avec vous si on va jusqu'au bout de ce projet, et d'autre part, le métier de l'exploitation. Dans ce dernier métier, la partie la plus forte est celle de la location de séjours touristiques. On loue des hébergements comme vous louez une maison de vacances à une agence immobilière quand vous décidez d'aller au bord de la mer. Cette activité est une activité qui relève de l'immobilier. C'est pour cela que l'ensemble du Groupe relève de la convention de l'immobilier. C'est la réalité, Madame, je n'y peux rien. On peut avoir un débat sur le sujet. C'est une règle administrative.

Corinne LELIÈVRE

J'ai des chambres d'hôte, et je dépends de la convention collective du tourisme social, bien évidemment. Je loue effectivement des meublés de tourisme. Ce que vous me dites demande des précisions.

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

On regardera les précisions, mais c'est parce que vous ne rentrez pas dans le même cadre administratif que nous.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame la Maire voulait intervenir.

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

Nous relevons de la convention collective de l'immobilier parce que c'est la majorité de l'activité qui entraîne ce rattachement.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Un micro s'il vous plaît.

Un intervenant dans le public

J'ai une question pour mieux comprendre. Est-ce un choix de relever d'une convention collective ou de l'autre, ou est-ce l'application d'un dispositif réglementaire qui fait que la nature même de votre activité vous contraint à une convention collective ou à une autre ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

La réglementation française est particulièrement claire sur le sujet. La convention collective qui s'applique est celle de l'activité principale de l'entreprise. Ce n'est pas un choix de notre part. Notre activité principale comme on vient de vous le dire à plusieurs reprises, c'est la location de bungalows, des cottages. De fait, la convention collective à laquelle nous sommes soumis est celle de l'immobilier. Nous n'y pouvons rien, mais nous vous ferons malgré tout le comparatif pour que vous voyiez les différences.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame BLANC, vous souhaitez également apporter des précisions.

Sylvie BLANC, DIRECCTE

Madame, je ne vais pas vous laisser dire que la société Pierres et Vacances est avantagée par rapport à d'autres. La loi est la même pour tout le monde. Je m'occupe d'emploi depuis trente ans sur le territoire. Si quelqu'un voulait faire un mauvais jeu de mots, il dirait que cela ne se voit pas. Je suis désolée, la loi est la même pour tout le monde. Nous aidons les entreprises, les associations à former leur personnel. Pôle Emploi a des enveloppes. Le Conseil régional en a aussi comme le Conseil départemental et l'État. J'étais ce matin à la sous-préfecture de Charolles avec le sous-préfet parce que le Charolais a été décrété territoire vulnérable. J'étais avec les collègues du SGAR, du Conseil régional. Le collègue du SESE, le service statistique de la DIRECCTE, je vous promets qu'ils auront de l'argent au même titre que Pierres et Vacances. Il n'y a pas d'avantage, c'est la loi, Madame. Je ne peux pas laisser dire que Pierres et Vacances a des avantages par rapport à d'autres. Tout le monde a les mêmes avantages à partir du moment où on crée de l'emploi. Quand on crée de l'emploi, automatiquement, on forme les personnes. C'est tout, je n'interviens pas dans le débat.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Vous n'étiez pas intervenue. Madame la Maire, et Monsieur.

Sylvie BLANC, DIRECCTE

Autre point, je voudrais répondre à Madame qui s'est exprimée précédemment sur la relation entre le donneur d'ordre et le sous-traitant. Là aussi, Madame, c'est la loi. C'est le législateur. Donc, on ne peut pas imputer quelques relations particulières que ce soit, c'est la loi. Je crois savoir que la loi a évolué ces dernières années. Vous connaissez bien aussi la loi entre le donneur d'ordre et le sous-traitant quant à la relation financière sécurisée

pour le sous-traitant. Je crois que la loi a évolué sur ce sujet. C'est le législateur. C'est un débat qui nous dépasse même si on peut toujours abonder le débat.

Deuxième point, Madame, vous dites, nous ne sommes pas un village gaulois et nous ne sommes pas un territoire de Gaulois. Non, effectivement, nous ne sommes pas un village gaulois et nous ne sommes pas un territoire de Gaulois. Néanmoins, je crois que pour construire une offre de formation, fut-elle en filière, il faut bien partir des bassins de vie. Évidemment, on peut dire qu'il peut y avoir de grandes transhumances de population entre Avignon ou Charleville-Mézières et Center Parcs. En attendant, pour construire l'offre de formation, la région répondra à une offre de formation liée à des bassins de vie et avec des besoins de bassin de vie. C'est ainsi. Là aussi, c'est écrit dans la réglementation quant à la formation professionnelle.

Troisième point, la loi aussi via les OPCA, cela a été précisé par Madame représentant la DIRECCTE, ce sont les entreprises qui financent les formations, et la région dans certains domaines et le département dans d'autres domaines. C'est aussi la loi. C'est ce que je voulais préciser. Jean-Marc, j'ai parlé à votre place, mais c'est ainsi. C'est plutôt rassurant que les entreprises financent leur formation. Center Parcs va cotiser dans le cadre de son OPCA. Je pense qu'il faut donner ces informations. C'est-à-dire 0,5 % de la masse salariale. La région construira les formations sur les bassins de vie et le département suivra sur des formations spécifiques liées à la solidarité.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Madame, si j'ai bien compris votre question sur le point formation. Il faut savoir que lorsque nous engageons nos cursus de formation, notamment celles liées aux métiers, elles s'engagent un an à l'avance pour certaines d'entre elles. Pour certains cursus, c'est un an avant l'ouverture du parc. Ensuite, notre objectif, encore une fois, est de permettre à des personnes loin de l'emploi, aujourd'hui, des demandeurs d'emploi, de pouvoir se former, se qualifier, être diplômé. L'objectif est de dire qu'avec l'attrait de Center Parcs, encore une fois, ces personnes ont le choix. Elles peuvent dire oui, je vais aller sur Center Parcs, ou bien non, et décider plutôt de partir sur d'autres entreprises. Elles ont le choix. Quand le site sera en phase d'exploitation, nous allons mettre en place un plan de formation pour nos propres salariés. C'est à nous que revient cette part de former nos collaborateurs.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur LHERMITTE, si vous permettez que je distribue la parole.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Bien sûr.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Je vous redonnerai la parole ultérieurement. Avant l'intervention suivante, je vais juste laisser Madame MALLARD répondre puisqu'elle a été interpellée par Madame le Maire et par Monsieur LHERMITTE.

Mme Claire MALLARD

Je crois vraiment à la toute bonne foi de la dame de la DIRECCTE qui effectivement est là pour accompagner le développement de l'emploi, les entreprises, mais je crois que derrière nos interventions, si on veut préserver et développer un tissu économique local, il faut cibler une aide différenciée et équitable en fonction des moyens de chacun. Aujourd'hui, on sait très bien que des PME n'ont pas de moyens internes. Sur la connaissance de la loi, faites-moi rire ! Il y a une démarche commerciale à faire pour survivre. Elles ont autre chose à faire. Le gérant d'entreprise a bien autre chose à faire que d'aller lire les textes de loi. Vous êtes attachée territoriale, vous connaissez toute la complexité de la loi à ce sujet aujourd'hui. Il faudrait que les services de l'État aient un accompagnement, une aide plus ciblée sur ce réseau des PME et des TPE qui n'ont pas les moyens internes contrairement à des entreprises comme Center Parcs, beaucoup plus confortables. Les avocats, les fiscalistes, le droit de l'entreprise, ils ont tout cela. La question qui se pose aujourd'hui porte sur un vrai débat de société, désolée de l'avoir, mais où met-on notre aide ? Est-ce sur des gens qui effectivement n'en ont pas spécialement besoin, ou bien sauve-t-on l'emploi chez des gens qui ont des besoins parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires et ils ont autre chose à faire ? Ils doivent trouver du travail pour leurs employés pour faire tourner leur boîte, ne pas couler et être liquidé. En échange, ils n'ont absolument aucune protection juridique face à des donneurs d'ordre. Sur la loi LME, et le paiement à 45 jours, il existe tout un tas de dérogations, de tour de passe-passe pour ne pas la respecter. Je vous invite, Madame JARROT, à aller rencontrer des sous-traitants, ici, dans le

bassin de Creusot – Montceau pour qu'ils vous racontent leur quotidien sur cette relation. C'est tout à fait constructif et intéressant. *Applaudissements*

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur, c'est à vous.

Alfred MORAIS, maçonnerie (Paray-le-Monial), président CAPEB Saône-et-Loire et Bourgogne

Merci de me donner la parole. Je préfère me mettre devant, de cette façon, je vois tout le monde. Les gens ne sont pas obligés de se retourner pour voir la personne parler. Je m'appelle Alfred MOREL. J'ai une entreprise de maçonnerie à Paray-le-Monial. Je suis président de la CAPEB de Saône-et-Loire et de la Bourgogne. Je ne suis pas là pour défendre mon entreprise. Je voulais juste me présenter, mais avant de parler, je voudrais répondre, au Monsieur qui était derrière moi. Il évoquait le fait qu'un maître nageur s'occupait aussi de machines. Je vais vous raconter une petite anecdote. L'entreprise MORAIS est un peu spécialisé dans les piscines et grandes piscines. À notre actif, on en a six ou sept. Il faut savoir qu'un maître nageur, à Paray-le-Monial ou à Montceau-les-Mines, est dans l'obligation de connaître ces machines lorsqu'elles fonctionnent ou qu'elles ne fonctionnent pas. Je pense que ce n'est pas un déshonneur d'aller voir des machines. Un chauffeur routier est-il payé pour conduire ? N'a-t-il pas l'obligation de regarder l'huile de son moteur ? *Applaudissements*. Je crois qu'il faut arrêter les débats.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur, il faut parler avec un micro s'il vous plaît, et on va attendre que Monsieur finisse son intervention.

Alfred MORAIS, maçonnerie (Paray-le-Monial), président CAPEB Saône-et-Loire et Bourgogne

Vous vous êtes exprimé. Chacun a droit de s'exprimer chacun son tour. On est dans l'obligation tout au moins dans la politesse de se respecter parce qu'à minuit on sera toujours là. Je ne crois pas que ce soit le but.

Pour en revenir à Center Parcs, vu l'activité que nous avons aujourd'hui dans le bâtiment en Saône-et-Loire et dans toute la France, vous savez tout de même que le bâtiment est en crise depuis cinq ou six ans ainsi que les travaux publics. Je dis que c'est une aubaine que le Center Parcs se construise. Je vais vous dire pourquoi. Non seulement les entreprises locales vont pouvoir travailler, cela a été dit, et je pense que c'est écrit quelque part, mais peu importe, des emplois vont se créer. Ces emplois vont permettre à des personnes d'aller dans des restaurants. Qui va-t-on faire travailler ? Les habitants de Montceau-les-Mines et des alentours. Il faut arrêter de parler du SMIC. Savez-vous ce qu'est le SMIC ? Est-ce un déshonneur de travailler au SMIC ?

Réactions dans la salle (hors micro).

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

S'il vous plaît.

Alfred MORAIS, maçonnerie (Paray-le-Monial), président CAPEB Saône-et-Loire et Bourgogne

Je ne crois pas que ce soit un déshonneur de commencer à travailler au SMIC. J'ai commencé de travailler au SMIC. Cela ne m'a pas empêché de créer mon entreprise. Cela dépend de ce qu'on veut faire. Center Parcs au niveau des emplois, effectivement, on peut embaucher des gens. Je ne suis pas marié avec Center Parcs. Je ne suis pas payé pour défendre qui que ce soit, mais à un moment donné c'est à chacun d'évoluer. Maintenant, si vous voulez tous de gros salaires en restant chez vous, ce n'est pas possible. Je vous le dis tout de suite. *Applaudissements*

Autres réactions dans la salle

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Excusez-moi, Monsieur

Un intervenant dans le public

Je m'en vais. Face à 5 millions de chômeurs en France, je ne vous permets pas de dire ça.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Monsieur, on va calmer un petit peu le jeu. Il est inutile d'être caricatural.

Alfred MORAIS, maçonnerie (Paray-le-Monial), président CAPEB Saône-et-Loire et Bourgogne

Je n'ai pas dit que c'était des fainéants. Ce n'est pas ce que je veux dire, y compris pour les gens qui travaillent. Qui ce monsieur représente-t-il ? Je crois qu'il représente lui et son ombre. À un moment donné, je crois qu'il faut arrêter.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Voulez-vous ajouter quelque chose ?

Alfred MORAIS, maçonnerie (Paray-le-Monial), président CAPEB Saône-et-Loire et Bourgogne

Je voulais dire tout simplement que c'est une aubaine. Cela va créer des emplois dans le bâtiment et pour les gens qui voudront aller travailler, peu importe, si c'est du ménage, ce n'est pas un déshonneur de faire du ménage. Après, chacun fait comme il veut. Ici, celui qui ne veut pas gagner le SMIC, il ne va pas travailler tout simplement. On n'oblige pas les personnes. *Applaudissements*

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Vous êtes tout à fait en droit, et il est légitime de poser la question des conditions de travail, des niveaux de salaire, etc., sans que cela veuille dire qu'on rejette complètement le projet. Chacun a le droit de poser ces questions de manière tout à fait légitime. Monsieur ?

Nicolas MARTIN, habitant de Martigny-le-Comte

Bonjour, je m'appelle Nicolas MARTIN. J'habite à Martigny-le-Comte. Je pose tout de même une question. Ce débat aujourd'hui ne devrait pas avoir lieu. Pourquoi ? On devrait se poser la question de l'écologie. Est-ce judicieux de monter un Center Parcs ? Normalement, l'emploi, on ne devrait pas en parler. C'est normalement un projet privé. En fait, si jamais on ne finançait pas avec notre argent ce genre de projet, on parlerait de tous les projets, sauf l'emploi. Aujourd'hui, on parle de l'emploi parce qu'on le finance avec notre argent. Effectivement, je ne trouve pas que cet emploi n'est pas adapté avec notre argent. *Applaudissements*

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Après, on va poser la question de l'adéquation, mais si on pose la question de l'emploi, c'est parce que ceux qui soutiennent l'emploi, notamment les collectivités territoriales, le soutiennent notamment parce que cela crée 300 emplois. C'est la raison pour laquelle on en parle aujourd'hui.

Alain CHALOT, Association action solidaire et terres rurales, logis du Rousset

Alain CHALOT, Association action solidaire et terres rurales, logis du Rousset. Vous me reprenez si je me trompe. Précédemment, Madame JARROT a dit que nous devons approfondir les éléments sur le chômage qui nous ont été présentés. J'avais compris que le Conseil général avait fait un travail en amont. C'est-à-dire un diagnostic sur le territoire pour voir ce qui pouvait être le plus judicieux à mettre en place pour régler les problèmes d'emploi. Pour ma part, si j'ai bien compris, ce n'est pas le cas, cela me pose un souci. J'ai l'impression qu'on a pris la démarche à l'envers. Nous sommes un peu tous à dire, pourquoi ne parlerait-on pas des besoins ? Donc, il faut faire un bon diagnostic. On est d'accord. Donc, on est d'accord avec Madame JARROT sur ce point, pas forcément sur tous. Il faut faire un bon diagnostic. Je m'étonne qu'on ait fait l'inverse. Pierres et Vacances est arrivé avec un projet. C'est

la bonne aubaine. Depuis le début, on n'arrête pas de dire que de toute manière actuellement les politiques ont besoin de visibilité. La preuve en est, c'est que le projet de Center Parcs est sorti entre les deux tours d'une élection par le Conseil général. Je suis désolé, c'est une réalité. On l'a reçu le lundi. On a besoin de visibilité. Nous disons qu'il faut partir des besoins de la population et avoir un vrai projet alternatif à l'emploi, mais au niveau du territoire. D'où, l'importance du diagnostic, et l'étonnement que l'on peut avoir sur le fait que l'on ne connaît pas les bases sur lesquelles le Conseil général est parti. Je ne monopoliserai pas la parole, je vais m'arrêter. Sur les données RH que nous avons eues. D'accord, on doit vous croire. Pourrait-on avoir communication des bilans sociaux ? Cela nous permettrait d'objectiver clairement les éléments sur le turnover, sur la pyramide des âges. Je suis vraiment intéressé par ces éléments. Normalement, dans toutes les entreprises, il y a un bilan social bien normé. Ce serait vraiment intéressant que l'on ait une vraie visibilité. J'avais une question, mais je la poserai sur le site comme cela je ne monopolise pas la parole.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Si vous avez une question, vous pouvez la poser.

Alain CHALOT, Association action solidaire et terres rurales, logis du Rousset

Je pense qu'on doit tous prendre la parole en se respectant. C'est bien de prendre la parole pour dire quelque chose de nouveau et pas pour répéter ce qui a déjà été dit.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Sur la question du bilan social et de l'accessibilité aux données dont Monsieur parlait. Ensuite, Monsieur GENET. Je vais tout de même laisser répondre Monsieur GENET puisque c'est au Conseil département que le dernier interlocuteur s'adressait.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Les bilans sociaux sont en cours de finalisation chez nous. Ils vont bientôt être prêts. Par contre, on a un bilan social par parc. On n'a pas un bilan social Center Parcs global. On pourra vous les communiquer dès qu'ils seront finalisés. Il n'y a pas de souci.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Avant de laisser Monsieur GENET répondre à la deuxième partie de la question de Monsieur, je voulais vous demander, au-delà de votre offre Center Parcs si vous pouviez préciser les choses concernant notamment l'entretien puisque vous avez mis le niveau de salaire brut en temps complet. Or, pour l'entretien, il y a à peu près 90 % de temps partiels. De ce fait, pourrait-on avoir le salaire brut en temps réel, pas en temps complet, car cela ne traduit pas ce que gagnent les personnes qui sont sur ce secteur de l'entretien ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Oui, sauf que cela dépend complètement de la mensualité du contrat.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Le salaire mentionné sur vos documents est en temps complet. Il suffit donc de faire la règle de trois.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Il faut me donner un nombre d'heures mensuelles.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

C'est notamment pour répondre à la question sur le salaire réel gagné par une majorité de personnes qui travaillent notamment à l'entretien. Il serait bon de préciser les choses à ce niveau.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Tout dépend pour quelle activité.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Pour les contrats de 9 heures par semaine, par exemple.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Vous disiez vous-même, Monsieur KLOTZ, que pour l'entretien, c'était essentiellement des contrats de 9 ou 10 h par semaine.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Si on pouvait avoir un ordre d'idée du salaire mensuel, cela pourrait être intéressant.

Si vous me permettez de compléter la question. Pourrait-on avoir quelques éléments sur l'organisation du travail ? Beaucoup de questions nous sont adressées pour ce projet sur le temps partiel en particulier. Est-ce effectivement une heure chaque jour ou non ? Qu'en est-il du transport sur le lieu de travail puisque Center Parcs ne sera pas en plein centre urbain, mais un peu à l'écart ? Quelle est l'organisation ? Quand on parle de temps partiel, est-ce 80 % ? Est-ce 70 % ? Est-ce plus de 20 % ? Pouvez-vous préciser en matière d'organisation si c'est sur une base hebdomadaire, le nombre d'heures par jour et le fonctionnement pour les déplacements de vos employés sur le site ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

On parle du personnel d'entretien qui a des contraintes temps partiel à 39 heures par mois. Pour ces personnes, on va vous donner le salaire dans un instant. En matière d'organisation du travail, ce n'est pas une heure de travail par jour. Ils interviennent deux jours. Cela correspond à nos jours de change. Sur Center Parcs, on a une organisation de séjours, soit du lundi au vendredi, soit du vendredi au lundi. Nos deux jours de départ et d'arrivée sont les lundis et les vendredis. Le personnel de nettoyage qui fait, 39 heures par mois, intervient ces deux jours de 10 h à 15 h avec une demi-heure de pose. C'est donc 4 h 30 le lundi et 4 h 30 le vendredi, ce qui fait un contrat de 9 heures par semaines. En matière de temps de transport, cela dépend de leur lieu de résidence. Toutefois, nous mettons à disposition des navettes. C'est ce que l'on a présenté précédemment dans les avantages. On détermine plusieurs lignes de transport en fonction d'où viennent les gens. On détermine des lieux de dépose et de repose. La navette vient chercher les collaborateurs. Elle les amène sur le site pour qu'ils soient à l'heure pour leur prise de poste. À la fin de la vacation, à 15 h, la navette les ramène au même lieu. Pour les personnes qui, toutefois, n'utiliseraient pas les navettes, on a un système d'indemnité de transport. Ceci est classique dans les entreprises quand une personne veut utiliser son véhicule. Ceci répond-il à votre question ?

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Avant de passer à la question de l'adéquation, avez-vous des questions à poser précisément sur ces contrats de neuf heures ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Juste une petite question. Y a-t-il uniquement des 9 heures en temps partiel ? Je parle de ces contrats en particulier. Ensuite, on peut parler des autres contrats, mais sur ceux-là en particulier. Petite ironie de l'histoire, quelques contributions sur le forum parlaient de ces contrats de 9 heures en demandant s'il n'était pas envisageable de compléter ce nombre d'heures et de trouver d'autres activités. Cela rejoint un petit peu l'intervention de Monsieur. Si je comprends bien sa demande, ce n'est pas tant la polyvalence qui vous gêne, je comprends que c'est plus la responsabilité et le salaire, mais pas forcément d'être polyvalent et d'être sur plusieurs tâches. En l'occurrence, sur ces contrats de 9 heures, ce serait bénéfique aux personnes qui auraient un long temps de transport pour quelques heures travaillées. Je referme la parenthèse. Je vais laisser la parole à la salle. Monsieur, sur ces contrats plus spécifiquement.

Jean-Marc FRIZOT, mairie de Blanzly

Jean-Marc FRIZOT. Je suis là avec deux casquettes. Je suis le premier adjoint de la ville de Blanzly. C'est la troisième réunion que je fais. C'est la première fois que je prends la parole. C'est normal, je ne m'en plains pas. J'aimerais qu'on limite le nombre de prises de parole par personne, par exemple trois au hasard. Je trouve que ce serait une bonne façon de réguler notre débat. Je propose cela à la Présidente du débat public.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

On fait ce qu'on peut, mais ce n'est pas très bien vécu de dire aux gens qu'ils n'ont plus la parole. Il faut naviguer avec cela.

Jean-Marc FRIZOT, mairie de Blanzly

Je risque d'être un petit peu long, vous voudrez bien m'en excuser. Première chose, c'est un petit détail, mais je voudrais tout de même préciser la question de la convention collective. J'ai été dans ce cas. J'ai dirigé plusieurs associations dont une association qui s'occupe de handicap, donc on n'est pas du tout dans Pierres et Vacances, et dans l'animation socioculturelle. J'étais sur deux métiers. On a été obligé de choisir la convention collective du médicosocial. C'est un résumé, mais je l'ai vécu en tant que dirigeant d'une association qui avait à peu près le même nombre de salariés que Center Parcs ici.

Je le dis très ouvertement. Je le dis à Madame JARROT puisque nous en avons discuté ensemble. J'ai mandat du maire, Hervé MAZUREK, pour vous dire que la ville de Blanzly est vraiment totalement favorable au projet. Je le dis parce que j'aimerais que ce soit gravé dans le marbre pour un certain nombre de raisons. Une raison qui n'est pas de ce débat, c'est le positionnement touristique. Je trouve que l'on n'a pas assez parlé du positionnement touristique du bassin minier. C'est difficile pour un bassin minier d'avoir un positionnement touristique. Cela peut nous aider, y compris sur les gîtes. Cela peut nous aider à redonner un petit peu de visibilité touristique positive et peut-être apporter un petit peu plus de touristes.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Et sur l'emploi ?

Jean-Marc FRIZOT, mairie de Blanzly

Je vais aborder la question de l'emploi, mais auparavant, et c'est dommage qu'il soit parti, parce que je pense que nous sommes un certain nombre d'élus ici, dignes de la République. Excusez-moi, cela m'a un tout petit peu choqué. Il semble qu'il soit revenu. Je suis très content qu'il soit là. Je voudrais vous dire. Ici, quelqu'un sait-il ce qu'est le quotidien d'un maire ?

Réactions dans la salle

Laissez-moi parler. Le quotidien d'un maire qui a une porte ouverte. Je l'ai été. Je ne suis que premier adjoint. Je peux vous dire qu'aujourd'hui 5, 6, 10 personnes par jour viennent à la porte du maire pour de l'emploi, et même de l'emploi à temps partiel. Je peux vous dire que c'est cela la vie d'un maire aujourd'hui. En matière d'emploi, je ne vois pas comment aujourd'hui on pourrait gommer d'un trait de plume le projet qui nous est proposé.

J'ai une proposition à faire avec une autre casquette puisque Marie-Claude JARROT a dit que j'étais président du Centre de gestion. Dans la fonction publique territoriale, premièrement, il y a des salaires assez bas. Il faut le reconnaître. C'est ce que vous avez dit, et il ne faut pas le nier, on a un certain nombre d'emplois à temps partiel, un nombre important tout simplement parce que le restaurant scolaire fonctionne de telle heure à telle heure et on ne peut pas multiplier par quatre jours. On ne peut pas arriver à un temps complet. On essaye de pousser, notamment une barrière qui nous est chère de 28 heures parce que c'est un statut particulier. On a des emplois à temps non complet. Je peux proposer à Pierres et Vacances, c'est constructif, c'est que nous travaillons bien au niveau du bassin d'emploi territorial, on peut arriver à emboîter des emplois de façon à améliorer le quotidien de nos salariés, non seulement des vôtres, mais aussi des nôtres. C'est une proposition concrète que je fais.

Sur l'adéquation emploi – formation, je suis un peu stupéfait de ce que j'entends, vous m'en excuserez. On a Michelin sur le territoire de Blanzly. Pas très loin d'ici, on a le MECATEAMCLUSTER sur les voies ferrées. Le montage de Pierres et Vacances n'est pas un montage unique. C'est un montage que l'on fait constamment. C'est un montage où tout le monde met de l'argent. On l'a dit. L'OPCA, c'est-à-dire l'employeur, le Conseil régional, etc.

Je vous assure que ce montage ne me choque pas. Ce sont même des montages que j'ai vécus en tant que dirigeant associatif. Il faut les encourager. Il ne faut pas dire que les TPE n'ont pas ce type de montage. Elles l'ont à travers d'autres structures, mais elles l'ont. Ce n'est pas spécifique et il fallait le dire.

Je voulais terminer en faisant une remarque à l'attention de Pierres et Vacances. Si on veut que ce soit un beau projet, il faut que ce projet Center Parcs profite à un grand nombre de personnes. *Applaudissements*. Je le pense et je le dis parce que je ne suis pas tout à fait sûr que cela soit précisé dans le dossier que j'ai lu attentivement. Pour que ces conditions soient réunies, il faut que le territoire soit irrigué en matière d'infrastructures :

- Je ne comprendrais pas que les infrastructures arrivent à Center Parcs sans bénéficier aux habitants de la région. On ne peut pas amener le très haut débit sans qu'il soit ailleurs.
- En matière d'emplois, on voit bien aujourd'hui que là on aurait une retombée positive.
- Je voudrais ajouter un élément qui ne figure pas dans le dossier. Il s'agit de l'accès à Center Parcs pour des gens qui ne séjourneraient pas chez vous, c'est-à-dire des gens qui viennent à la journée, je veux vraiment que ce soit gravé aussi, afin qu'ils aient un accès privilégié pas seulement pour les riverains, mais pour tous ceux qui ont contribué. Qui a contribué aujourd'hui ? C'est tout de même les contribuables que nous sommes, les contribuables de Saône-et-Loire, et de Bourgogne, mais à un moindre niveau, essentiellement de Saône-et-Loire. Je voudrais que soient étudiées les possibilités d'un accès à Center Parcs de façon à ce que nous ne soyons pas comme les Indiens qui regardaient passer le train dans le Far West. Merci.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Je vais vous laisser la parole. Là, vous venez de balayer tous les ateliers, toutes les réunions publiques que l'on a organisées depuis trois mois, mais vous aviez la parole et vous en avez profité jusqu'au bout. Je voulais tout de même vous dire ce que je vous disais précédemment, il est légitime de poser la question des conditions de travail, des niveaux de salaire, et ce, alors qu'il y a des personnes, et plusieurs maires nous l'ont dit depuis le début, qui vont voir les maires pour leur dire qu'ils sont dans l'urgence. Là, nous ne sommes pas dans l'urgence. On peut poser ces questions de manière légitime. Je dis cela aussi par rapport à Monsieur qui est parti, et finalement revenu. Il a tout à fait le droit de poser ces questions sans qu'on lui renvoie le fait qu'il y a une urgence, un taux de chômage, etc. D'ailleurs, c'était l'objet de la première partie. C'est l'offre de Center Parcs afin qu'on puisse en discuter tranquillement, la décortiquer et l'analyser. Je laisse d'abord Madame répondre.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Je voulais juste vous donner le salaire que vous aviez demandé tout à l'heure. Pour les postes 39 heures qui sont à l'entrée en niveau 1, cela représente un salaire mensuel de 406 € bruts en intégrant le treizième mois. On n'est pas au 250 € dont on parlait tout à l'heure. Je vais laisser la parole à Pascal LHERMITTE qui voulait répondre à la question de complémentarité avec vous parce que c'est quelque chose que Pascal fait beaucoup sur tous les sites.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Merci, Pierre-Anne. Je vais revenir sur le point de complémentarité d'heures. Je suis bien placé pour en parler puisqu'aujourd'hui nous ouvrons très prochainement le parc du domaine du Bois aux Daims dans la Vienne. Au niveau du nettoyage, c'était vraiment un point sur lequel nous sommes focalisés. Oui, nous avons également des contrats à 39 h mensuels pour ce parc. Au-delà de cela, comment allons-nous pouvoir offrir de la complémentarité d'heures à ces personnes qui viennent travailler chez nous ? Cela peut être au sein des mairies. Cela peut être au sein même des entreprises de grande distribution, et autres. Je rebondis par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur, sur les SIAE. Je mène tout un travail actuellement avec les SIAE. Elles emploient effectivement des personnes à temps partiel également. Le but étant de pouvoir compléter ces heures avec les nôtres. On essaye de voir comment on peut le faire. Pour nous, c'est très simple. Le lundi, le vendredi, 10 h – 15 h, cela ne bougera pas. Ce sont des plages fixes pour l'instant. Comment allons-nous pouvoir travailler ensemble ? C'est une question que je vous pose parce que dans la phase d'exploitation, on va certainement être amenés, je vais être amené à travailler avec vous sur ces phases. Certes, avec les SIAE, cela peut être aussi avec les services à la personne, avec les ADMR entre autres, je ne veux pas les citer parce qu'il y a d'autres associations, mais c'est aussi le travail que l'on mène actuellement pour que ces personnes qui sont à temps partiel dans ces associations puissent également compléter leurs heures avec les nôtres. Le temps partiel est propre au nettoyage. Beaucoup de personnes qui travaillent au nettoyage et aux services à la personne sont dans bien des cas à temps partiel. On va s'appuyer à ces structures pour que ces heures puissent être complétées chez nous.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame BREVAN.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Monsieur KLOTZ, j'avais cru comprendre lors d'une réunion, ici ou à Poligny, que vous réfléchissiez aussi d'abord à la recherche de complémentarité d'heures au sein même de votre entreprise.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Exactement.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Pas simplement à l'extérieur. Par ailleurs, vous étiez peut-être en train de réfléchir à une organisation plus souple des séjours à l'intérieur du Center Parcs qui conduiraient à avoir plus de jours d'arrivée et de sortie, ce qui permettrait effectivement d'étaler davantage. Pouvez-vous en dire plus ou est-ce complètement à l'état de balbutiements pour le moment ?

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

On commence à faire des tests sur le sujet. C'est un problème de fonctionnement et d'attente de la clientèle. Il est clair que l'on va progressivement faire qu'un quota de nos séjours soit beaucoup plus libre. C'est-à-dire que les gens puissent arriver un peu n'importe quel jour et repartir quand ils le veulent. On commence les tests. Si, à l'avenir, il y a une demande, c'est un problème de clientèle en fonction des besoins. Actuellement, c'est le week-end ou en semaine. On ne pourra pas le généraliser, mais l'objectif est d'aller dans ce sens. La conséquence directe, et c'est la question de Madame BRÉVAN, bien évidemment, à ce moment-là, on se rapprocherait d'un système hôtelier et on aurait beaucoup plus la possibilité d'avoir des personnels se rapprochant d'un temps complet puisque leurs vacances seraient quasiment quotidiennes.

Je vais répondre aussi sur l'autre question posée par Monsieur sur les accès, j'en profite. Nous l'avons déjà dit, et je le redis. Il y a effectivement des accès pour les gens du bassin de proximité à des conditions tarifaires que je ne connais pas pour l'instant parce qu'elles sont loin d'être fixées. Simplement, il y a une réserve, et vous le comprendrez bien, ce qui attire le plus les gens, c'est la fameuse piscine qui fait débat. Cette piscine a une fréquentation immédiate maximale. Les clients qui viennent chez nous ont la priorité. C'est naturel. Ils ont payé un forfait dans lequel est inclus l'accès à la piscine. Par contre, les accès ouverts sur l'extérieur viennent en complément des disponibilités par rapport à la norme, et à cette fréquentation maximale. Mais sur le principe, bien évidemment, nous en sommes ravis et cela fonctionne de mieux en mieux avec des accès privilégiés aux habitants du périmètre proche.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Très bien. Une intervention sur l'offre de Center Parcs. Ensuite, on va enchaîner sur la question de l'adéquation. Monsieur ?

Gilles PROTA, paysan à Sologne

Je m'appelle Gilles PROTA. Je suis simple paysan à Sologne. Cela fait 39 ans que j'exerce ce métier, et 39 ans que je paye des cotisations pour la formation professionnelle. Je fais des demandes pour que mes salariés aillent en formation professionnelle, et il faut attendre quelques fois deux ans pour y avoir accès. L'un d'entre eux a eu une formation en maçonnerie. J'ai dû faire des demandes très longtemps afin qu'il ait une place. Il est d'ailleurs parti de chez moi après. Il fallait s'y attendre. Je ne sais pas par quel miracle économique en Saône-et-Loire, d'un seul coup, on va pouvoir envoyer 300 personnes en formation. Ce serait vraiment bizarre. Quant au niveau de l'emploi, vous annoncez franchement que sur les 25 748 demandeurs d'emploi à ce jour, vous allez créer 180 emplois à temps plein. On a oublié de préciser le nombre de chômeurs en Saône-et-Loire de classe A. Il y a aussi les chômeurs de classe B et les chômeurs de classe C. Vous avez franchement dit que vous allez créer 180 emplois de chômeurs qui ne vont pas travailler moins de dix heures par semaine. Une chose qui me gêne un

peu parce que personne n'ose le dire. Quand Monsieur FRIZOT a dit, et d'autres, le maçon notamment, qu'ils apportent leur soutien sans ambiguïté à Center Parcs, sans ambiguïté, cela ne veut pas forcément dire qu'ils peuvent vous fournir de l'argent parce qu'ils n'en ont point. Le président du Conseil départemental, André ACCARY, a dit hier à la session qu'il était proche d'une situation de banqueroute. Le 19 décembre, il a été obligé d'emprunter 75 M€ pour que le budget soit à l'équilibre. C'est ainsi que cela se passe. Quant au Conseil régional, c'est encore bien pire. Ils viennent d'emprunter 233 M€ pour que le budget soit à l'équilibre. « Mes petits cocos », je ne sais pas où vous allez trouver l'argent. *Applaudissements*

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur GENET, on s'adresse à vous. Où allez-vous trouver l'argent ?

Fabien GENET, Vice - Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

Bonsoir à toutes et à tous. Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais apporter quelques éléments de réponses. Ceux qui suivent régulièrement les ateliers voudront bien m'excuser parce que je vais un peu me répéter, mais comme tout le monde ne participe pas à l'ensemble des ateliers, je pense que cela mérite d'être rappelé même rapidement.

Je vous rappelle que c'est un projet privé porté par un Groupe, Pierres et Vacances, qui souhaite implanter un nouveau Center Parcs sur un territoire en fonction d'un cahier des charges. En fonction de cela, Pierres et Vacances a souhaité s'implanter en Saône-et-Loire. C'est à ce moment-là que le département est intervenu et a souhaité voir dans quelles conditions et dans quel cadre le département de Saône-et-Loire pouvait accompagner cette implantation comme il le fait régulièrement, habituellement, pour toutes sortes de projet de développement économique sur ce bassin d'emploi comme dans d'autres. Chaque fois, le département peut mobiliser des crédits pour améliorer les infrastructures et permettre l'implantation, voire investir dans de l'immobilier. C'est ce que nous faisons en particulier avec la société d'économie mixte, la SEMPAT. Nous construisons également des bâtiments pour des entreprises qui ne peuvent pas le faire, et à qui nous les louons ensuite. Donc, l'intervention économique du département se fait tous les jours. Il était donc normal que nous nous penchions également sur ce projet. Je le répète, ce n'est donc pas le département qui, soudainement, a eu envie d'un Center Parcs et qui est allé le chercher, c'est bien un projet privé qui est venu frapper à notre porte et que nous avons accompagné. On parlait de l'assemblée départementale à laquelle nous avons siégé avec ma collègue, Josiane CORNELOUP, ici présente, pendant deux jours. Cet après-midi, nous venons de voter une aide de 18 M€ pour une zone d'intérêt économique à Châlons pour améliorer la desserte. Ces 18 M€ ont été versés à ce territoire pour permettre à des entreprises de venir s'implanter. Je rappelle le chiffre parce qu'il n'est pas inintéressant. C'est un chiffre colossal. Vous n'avez pas vu une ligne dans la presse. Cela n'a pas fait débat, mais aujourd'hui 18 M€ ont été votés à l'unanimité pour permettre le développement de cette zone et permettre à des entreprises privées de venir créer de l'emploi ou le maintenir sur l'ancienne zone de Kodak.

Sur l'adéquation, puisque c'était votre question, bien évidemment, même si c'est un projet privé, nous avons regardé, l'ancienne équipe comme la nouvelle, dans quel bassin d'emploi ce projet voulait éclore. Je vous rappellerai, mais vous le savez mieux que moi pour ceux qui habitent le bassin du Creusot – Montceau, c'est le troisième bassin d'emploi le plus peuplé du département, mais dont la population est en baisse régulière depuis 1982. C'est un bassin industriel en pleine mutation économique. Il doit donc être accompagné.

Les éléments factuels font également apparaître que le niveau de qualification du bassin est inférieur aux moyennes départementales. Cela doit donc être pris en compte sur les politiques que nous devons mettre en place pour accompagner cette reconversion industrielle. Je vous rappelle également, je pense que cela mérite d'être signalé dans ce débat, que ce territoire est plus touché par le chômage dans le département de Saône-et-Loire puisqu'il compte malheureusement 5 100 demandeurs d'emploi, soit un taux de chômage de 12,1 % alors qu'il est de 9,3 % pour la Saône-et-Loire. C'est un territoire plus touché que les autres. Je pense que cela mérite d'être pris en compte. Naturellement, plus de chômage, cela veut dire également plus de RSA à financer par le département.

Je me permettrai également de rappeler que Le Rousset et l'implantation du Center Parcs a lieu à la frontière entre deux bassins d'emploi, Le Creusot – Montceau, mais également le Charollais-Brionnais que je connais bien. C'est également un territoire industriel important avec une forte tradition industrielle qui connaît aussi une mutation économique importante depuis trente ans. Les industries de la céramique par exemple ont perdu énormément d'emploi depuis les années 1970. Nous nous battons également pour lutter à la fois contre la déprise démographique que crée cette mutation économique, mais également sur la perte d'emploi que cela fait apparaître.

Vous me permettrez également de préciser pour venir en appui à ce qui a été dit, lorsqu'on regarde par exemple sur le bassin de Montceau-les-Mines, l'année dernière, les secteurs ou les types d'emploi qui ont permis d'être

recrutés, plus ou moins facilement, le bassin de Montceau est caractérisé par des difficultés pour le recrutement pour les emplois d'entretien et d'espaces verts, pour les emplois de nettoyage de locaux et de secrétariat. Sur l'adéquation, nous sommes en plein dans le type d'emplois qui sont proposés par le projet Center Parcs.

Il a été fait allusion à la situation du département. Ce que nous avons vu, vous pourrez le retrouver dans les débats, et dans l'audit rendu public, hier matin. Une des explications très importantes des difficultés financières dans laquelle nous allons nous trouver, c'est bien sûr la baisse des dotations de l'État qui accentue la problématique avec une baisse de 17 M€ sur deux ans, mais au-delà de cela, c'est surtout le fait que le département, vous le savez, doit verser des allocations individuelles de solidarité, les prestations pour le handicap, les prestations pour les personnes âgées (APA), mais aussi le RSA. Une partie du RSA est financée par l'État. Il nous verse de l'argent. Comme c'est une compétence transférée au département, normalement, l'État devrait équilibrer les comptes et devrait nous donner suffisamment d'argent pour que nous puissions verser le RSA, le RSA socle ou le RSA activité. Cependant, depuis plusieurs années, ce n'est pas seulement sous ce gouvernement, là-dessus, tous les gouvernements se sont bien retrouvés. Comme l'État n'a plus d'argent, il se défait sur le département. Chaque année, nous avons une somme très importante de manque à gagner entre ce que nous versons pour le département aux allocataires du RSA et ce que l'État compense. Il y a trois ans, le reste à charge, ce solde négatif était de 59 M€. Aujourd'hui, il est de 70 M€. Quand on s'envoie à la figure les millions du Center Parcs et les millions mobilisés pour faire venir un projet, il ne faut pas oublier que si on ne fait rien sur ce territoire, si on ne fait pas venir d'activités et si on laisse comme c'est le cas aujourd'hui s'accroître le nombre de chômeurs, puis quelque temps après, le nombre d'allocataires du RSA, cela coûte énormément au département. Cela vous coûte 70 M€ qu'il faut financer. En l'espace de trois ans, c'est un reste à charge de plus de 11 M€ qu'il a fallu trouver dans les caisses du département. Cette asphyxie par l'organisation des dépenses sociales du département va nous obliger effectivement à réduire un certain nombre de programmes d'intervention pour les territoires parce que nous sommes asphyxiés par cette montée du chômage, et par cette montée du RSA. C'est pour cela que, au-delà de tout ce que l'on a pu dire sur les mérites du projet Center Parcs, mérites qui peuvent être discutés, j'en conviens, il faut bien avoir en tête qu'on ne peut pas lorsqu'on est élu et qu'on a à gérer comme nous cette situation, on ne peut pas laisser passer la possibilité de voir se créer 250 à 300 emplois sur le territoire parce que les gens qui vont être rémunérés par Center Parcs, ne seront pas rémunérés ou éligibles au RSA, ce seront donc des économies. Je crois qu'il faut bien l'avoir en tête. Je ne dis pas qu'avec le Center Parcs on aura trouvé une solution à nos 70 M€ de reste à charge, mais plus on fera venir de l'activité économique, plus on développera l'emploi, plus on permettra de retrouver un peu d'oxygène sur les finances départementales.

Une dernière précision, si vous me le permettez, c'est comme vous voulez.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Une dernière précision ?

Fabien GENET, Vice-Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

Une dernière précision sur les politiques en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, je pense que c'est important. Ayant participé à plusieurs ateliers, souvent, beaucoup s'inquiètent du fait que si on se mobilise pour un projet peut-être que cela pourrait asphyxier les autres. Je vous rappelle que ce n'est pas du tout le cas. Le département, depuis bien des années maintenant, met en place un programme départemental d'insertion pour répondre à cette montée des allocataires du RSA. Il y a un soutien à l'insertion par l'activité économique que je ne développerai pas à nouveau parce que cela a été très bien dit par Monsieur MASSE. En 2015, je rappellerai que c'est un million d'euros qui vont être consacrés par le département à cette aide. Nous avons également un soutien aux contrats aidés, 250 contrats uniques d'insertion et 50 CUI pour un montant total de 2,88 M€. Je crois qu'il est important d'avoir en tête tous ces chiffres lorsqu'on parle de millions pour faire venir un projet et créer de l'emploi, il ne faut pas oublier qu'en parallèle le département maintient son soutien très important, 1 M€ pour le premier volet, 2,8 M€ pour le soutien aux contrats aidés. Nous suivons également, cela a été dit aussi, les clauses d'insertion dans les marchés publics que nous passons au titre du département, et un dispositif type créateur-repreneur pour favoriser les créations d'emploi des gens qui veulent reprendre de petites entreprises artisanales, industrielles et commerciales, et bien évidemment, en parallèle de ces grands projets structurants, nous poursuivons cette aide aux plus petits projets. Je crois que l'aide au développement économique doit reposer sur plusieurs pieds pour être efficace. *Applaudissements*

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Une petite précision. Il est normal que Monsieur GENET ait pu avoir le temps de développer la question puisqu'il était prévu qu'il intervienne à ce sujet. On se plaint déjà suffisamment que les élus, les collectivités territoriales ne

se positionnent pas assez, il faut bien, comme le disait Monsieur précédemment, partir d'un diagnostic. Pour ce faire, en matière d'insertion d'emploi, le Conseil départemental est certainement le mieux placé, étant directement concerné. Madame ?

Michel Demeures

Michel Demeures. Après cette précipitation vers l'abîme à laquelle nous convoque Monsieur GENET, et avant lui, d'autres élus, je vais faire retomber le niveau avec des questions plus basiques. Je vais revenir aux questions des navettes évoquées par Monsieur KLOTZ notamment dans une slide que vous nous avez montrée. Un système de navettes va être installé pour acheminer les personnels vers le site. Ces navettes seront-elles pour les seuls personnels de nettoyage ou bien concerneront-elles également d'autres catégories d'employés ? Nous aimerions également des précisions sur la fréquence quotidienne ou hebdomadaire. Madame, à côté de vous, nous a donné quelques éléments, mais ce serait bien de pouvoir les chiffrer.

J'aimerais savoir également qui va payer ces transports par navette. Est-ce dans ces fameux partenariats publics-privés ? Est-ce Pierres et Vacances ? Si c'est le personnel de nettoyage qui, semble-t-il, sera sous-traité par d'autres sociétés, est-ce que ce seront ces sociétés employant ces personnels de nettoyage ? Tout cela demande des éclaircissements, des précisions. Si c'est dans le cadre d'un partenariat, est-ce la région ? Est-ce Pierres et Vacances ? Pouvez-vous nous préciser tout cela ? Merci.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Je vais vous laisser répondre à cette question. S'il vous plaît, ce sera la dernière intervention sur l'offre de Center Parcs. Pour les autres questions qui peuvent être posées, je vous invite à les poser sur le forum, Pierres et Vacances y répondra, sinon on ne va pas avancer et des choses ont déjà été dites. Sur la question de l'adéquation, ce serait bien qu'on y consacre un petit peu de temps. Ensuite, il restera la mise en articulation, notamment avec les structures d'accompagnement vers l'emploi. Je vous laisse répondre à titre exceptionnel et de façon synthétique.

Pierre-Anne COLTAT, Center Parcs France

Pour vous répondre, les navettes ne concernent aujourd'hui que le personnel de nettoyage, tout simplement parce qu'ils commencent tous à la même heure et finissent tous à la même heure. Jusqu'à présent, sur nos autres parcs, on n'a pas eu besoin de les mettre en place.

Sur la prise en charge, c'est Center Parcs qui les finance. Les navettes sont totalement gratuites pour les collaborateurs. Le personnel de nettoyage, je tiens à le préciser, est du personnel Center Parcs. Il n'y a aucune sous-traitance, aucune prestation déléguée sur le personnel de nettoyage.

Michel Demeures

Vous disiez que vous n'aviez pas eu besoin d'installer un système de navettes dans d'autres Center Parcs. Or, dans le reportage évoqué précédemment, diffusé sur TF1, on a vu le personnel de maintenance et de ménage être transporté par navette au domaine des Trois Forêts en Moselle.

Pierre-Anne COLTAT, Center Parcs France

C'est ce que je dis. La navette concerne le personnel de nettoyage.

Michel Demeures

Seulement eux, pas d'autres catégories d'employés.

Pierre-Anne COLTAT, Center Parcs France

Aujourd'hui, c'est seulement eux.

Michel Demeures

Pourrez-vous tout de même nous chiffrer le trafic concernant les autres employés venant travailler sur le site, s'il vous plaît ?

Pierre-Anne COLTAT, Center Parcs France

Quelle est votre question exacte ? Filtrer le trafic ?

Michel Demeures

Filtrer le trafic, c'est-à-dire les personnes qui viennent travailler sur le site devront donc prendre leur véhicule.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Votre question porte-t-elle sur le temps de transport des personnels se rendant sur leur lieu de travail ?

Michel Demeures

Non, elle ne porte pas sur le temps. En matière de trafic routier, en matière de véhicules.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

D'accord. Pour nous, c'est impossible de chiffrer cela parce qu'on ne sait pas qui va venir seul avec son véhicule, qui fait du covoiturage. Certains viennent à vélo.

Michel Demeures

À vélo ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Absolument, certains viennent à vélo. Ceux qui habitent tout près viennent à vélo, je vous assure. Honnêtement, je suis incapable de chiffrer qui prend sa voiture, seul, à deux ou à quatre.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Madame, pouvez-vous indiquer quelles sont les heures d'embauche ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Pour le personnel de nettoyage ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Cela ne concerne pas seulement le personnel de nettoyage. Il n'y a pas que du nettoyage. Quelles sont les heures d'embauche ? Y a-t-il un grand échelonnement ou pas ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Notre parc est ouvert toute l'année, toute la journée. Donc, forcément, on a du personnel qui commence à 5 h du matin. Certains finissent à 23 h.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Que font-ils à 5 h du matin ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Le nettoyage du dôme par exemple. Le dôme, c'est l'endroit où vous avez tous les restaurants. Vous avez l'accès à la piscine. Cet endroit est nettoyé de 5 h à 9 h. Après, c'est ouvert au public. Évidemment, le personnel de nettoyage quitte les lieux. Les personnes qui quittent leur cottage partent, et le personnel de nettoyage va dans les cottages.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

À quelle heure, la majeure partie du personnel arrive-t-elle le matin ? La question est posée sur les navettes. On voit bien qu'il y a des personnes fixes pour le nettoyage, mais il peut y avoir aussi à Montceau ou dans ce secteur, une population importante qui va travailler. Serait-il valable d'avoir des navettes pour éviter d'avoir des véhicules partout ? C'est un peu cette question qui est posée.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Comme le parc est ouvert toute la journée et que nous sommes forcément soumis aux durées maximales de travail par le Code du travail, il y a des horaires étalés. Certains commencent à 9 h, d'autres à 10 h, d'autres à 11 h comme certains finissent à 8 h, à 9 h, à 10 h, à 11 h. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Ce doit être une réflexion effectivement par rapport à l'ouverture de ce site. Il faudra voir le nombre de personnes par tranche horaire de travail pour apprécier s'il y a nécessité de mettre en place une navette. On n'est pas fermé, mais aujourd'hui cela ne s'est pas présenté. Pascal, veux-tu ajouter quelque chose ?

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Par rapport à cette question d'horaires, le parc est ouvert toute la journée. Il est aussi ouvert la nuit. Il n'y a pas de personnes qui commencent en même temps et de personnes qui finissent en même temps en fonction des métiers. La restauration, par exemple, vous pouvez être du matin pour préparer les petits déjeuners, entre autres, et quitter votre emploi en début d'après-midi. Vous avez des équipes qui viennent plutôt en fin de journée vers 17 h. Ils finissent vers 1 h ou 2 h du matin pour les horaires les plus tardifs. On applique les horaires en fonction des métiers. Pour une approche très fine, il faudrait reprendre métier par métier, disséquer en fonction de l'activité. Je travaille au jardin. Si je travaille au jardin, dois-je travailler l'hiver ou bien l'été ? L'été, au jardin, je commence plus tôt, il y a forcément plus de choses à faire pour préparer le site au niveau des espaces verts. Si c'est l'hiver, je commence un peu plus tard. Il faut tenir compte des saisons et des métiers. Il y a un service qui est là 24 h sur 24 h, c'est le service sécurité. Sur les sites, il y a une équipe de nuit et une équipe de jour. L'équipe de jour va pouvoir faire des vacations de douze heures, de 8 h du matin jusqu'à 20 h. Celle de nuit, commence à 20 h pour finir à 8 h du matin. Il faut vraiment disséquer les métiers et même les saisons.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Très bien, merci. Madame ?

Mme Nicole SICARD, Montceau

Madame SICARD de Montceau. Je suis contente que l'adjoint, j'ai oublié son nom, de Blanzay ait rappelé que c'était les contribuables du département qui payaient. Je crois que l'on a tout de même un problème avec la notion de local parce qu'on parle toujours des retombées, des problèmes très locaux, c'est-à-dire localisés autour du Rousset et quelques communes, mais on oublie souvent de dire qu'il y a des financements d'ordre départemental. Aujourd'hui, cela a bien été rappelé.

C'est à ce sujet que mon intervention va un peu porter. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. J'ai ici un livret de plus de 150 pages qui s'appelle Sirius « Carnet de route, ouvrage collectif, la Saône-et-Loire en 2030 ». Les remerciements sont listés à la fin. Certains vont à des noms connus : Monsieur ACCARY, Monsieur CHAINTRON, Monsieur MONTEBOURG que je n'ai peut-être pas reconnu parce que je ne suis pas très portée sur les noms des représentants du département. Dans cet ouvrage qui parle bien de la Saône-et-Loire en 2030. C'est un ouvrage très intéressant, très fouillé, très complexe. Il traite de l'ensemble des territoires. Le Charollais-Brionnais n'est pas du tout exclu de cette recherche. Ce serait

d'ailleurs un peu embêtant de l'imaginer. Cela voudrait dire que ces personnes ont fait un travail un peu à la va-vite et que ce travail ne serait pas sérieux, ou bien qu'ils n'avaient pas une vision de l'ensemble du département et de ses problèmes.

On ne fait pas de procès d'intention aux gens qui ont fait ce travail. Je redis qu'à titre personnel, j'ai trouvé des choses très intéressantes. Sont analysées les problématiques des différents territoires, les difficultés, les obstacles, les solutions à trouver. Des projets sont faits. Parmi eux, un projet me séduit bien et un projet porte sur l'eau qui inclut toutes les rivières, y compris du Far West. Par contre, ce que je ne comprends pas, cela a été publié en 2013. Donc, tout d'un coup, comme disait un peu Monsieur GENET, ce n'est pas le département qui a demandé à Pierres et Vacances. C'est Pierres et Vacances qui est venu. Tout d'un coup, tous ces gens qui ont participé à la rédaction, à la réflexion, et à des contributions sur des projets pour l'ensemble du territoire, pouf, exit, on n'en parle plus. C'est Pierres et Vacances. Là, il y a quelque chose qui me choque complètement. *Applaudissements*

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Je vais laisser Monsieur GENET répondre. Les choses ne sont pas forcément exclusives. On n'est pas vraiment sur l'emploi, mais je vais tout de même laisser Monsieur GENET répondre puisqu'il a été interpellé.

Fabien GENET, Vice-Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

Vous avez répondu à ma place. Effectivement, Madame le disait, elle l'a très bien compris. Ce n'est pas du tout exclusif. Je vous l'ai dit. Ce n'est pas parce qu'on a mis 18 M€ aujourd'hui sur un projet à Châlons-sur-Saône que l'ensemble du Conseil départemental va s'interdire de continuer à investir Digoin, Paray-le-Monial, Charolles, Tournus ou à Louhans, ou même à Montceau-les-Mines. Il faut avoir une vision un peu plus large des choses. Ce département ne s'en sortira que si nous sommes capables d'attirer de nouvelles richesses, de développer de nouveaux projets, soit en interne par des porteurs qui sont déjà présents, soit de l'extérieur. C'est la seule solution pour s'en sortir.

Je le répète, l'aide qui serait versée à Center Parcs, au même titre que d'autres aides versées à d'autres projets de développement économique, n'épuise pas les aides. Nous continuerons à les développer. En matière touristique, je suis très sensible à ce que vous dites sur l'eau puisque je suis élu du bassin de la Loire. Nous avons effectivement de très nombreux projets sur l'aménagement des canaux, sur l'aménagement de la Loire de Digoin jusqu'à Decize, sur la Loire bourguignonne. En parallèle de ce que fera Center Parcs, nous continuerons à développer les projets touristiques sur l'ensemble de la Saône-et-Loire, et nous continuerons à développer les projets économiques.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame, et Monsieur ensuite.

Madame LELIÈVRE

Monsieur GENET, vous nous avez dit que l'État n'a plus d'argent. Donc, je vais me permettre de vous donner un conseil. C'est celui de ne pas soutenir un projet qui s'appuie sur une niche fiscale. Il retire de l'argent public qui devrait rentrer dans les caisses de l'État. Nous avons vu dans les résultats présentés par Monsieur KLOTZ, ils sont visibles sur internet, le seul endroit qui permet à Pierres et Vacances...

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Madame LIÈVRE, je vais vous arrêter parce que ce sujet sera traité le 24. On parlera du financement du projet, du modèle économique. Restons s'il vous plaît sur l'emploi.

Madame LIÈVRE

Je suis l'emploi, Madame. Je vous assure, j'y retombe de ce pas. Chaque fois que je parle de niches fiscales, je suis interrompue, je vous assure.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Non, écoutez, ne m'accusez pas de cela. Vous avez beaucoup pris la parole. On voudrait se concentrer. Il reste encore des choses à voir.

Madame LIÈVRE

Donc, je retombe sur l'emploi de ce pas en conseillant donc à la région d'investir dans des emplois qui ne s'appuieront pas sur ce type de montage financier. D'autre part, le RSA coûte cher. Pauvre RSA ! Pauvres personnes au RSA, surtout. Donc, cessons de fabriquer des pauvres et des précaires. Soutenons en priorité des emplois qui soient des emplois qui permettent aux gens de vivre de manière autonome. Quant à Sirius, je trouve la remarque de Nicole SICARD extrêmement intéressante. Excusez-moi de ce que je vais dire. Je n'avais pas pensé employer ce mot en arrivant ici. C'est une sorte de paresse intellectuelle à ne pas avoir décortiqué ce qu'il y a dans ce document, et tout bêtement, ouvrir grand les bras à un gros comme on a l'habitude. Nous allons leur faire confiance les yeux à moitié fermés. *Applaudissements*

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

On va laisser tout de même Pierres et Vacances répondre parce que c'est un peu le jeu. Ensuite, Monsieur, parce que vous devez partir, et ensuite vous aurez la parole.

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

Je voudrais juste dire un mot, et c'est très important. Il n'y a plus de niche fiscale au 31 décembre 2016. Le projet que nous envisageons ne repose pas du tout sur une niche fiscale. Je suis désolé, mais l'argument ne tient pas. *Applaudissements*

Julien MASSE, directeur de l'Agence du patrimoine à Charolles

Sur l'intervention de Monsieur GENET sur le RSA, il vous l'a dit, le Conseil départemental est asphyxié et il nous soutient en finançant l'insertion pour l'activité économique. Nous avons besoin de support pour faire travailler les bénéficiaires du RSA. J'ai 30 salariés aujourd'hui et ce sont 30 bénéficiaires du RSA. On va doubler ce nombre à l'automne. On aura 60 bénéficiaires du RSA. L'idée n'est pas de faire travailler des demandeurs d'emploi pour acheter la paix sociale. On s'en fout. Cela ne sert à rien. L'intérêt n'est pas juste de financer la précarité, mais d'offrir à ces personnes les plus éloignées de l'emploi — je ne parle pas de demandeurs d'emploi qui ont été licenciés, actuellement au chômage depuis quelques mois — je parle de ceux qui ne travaillent pas depuis cinq ans, dix ans. Ceux-ci ont de vraies problématiques. Ceux à qui aucune entreprise, aucune collectivité, n'offrira un emploi. En fait, on ne crée pas d'emplois pour ces personnes, juste pour créer de l'emploi. Cela ne sert à rien. On les accompagne pour les sortir de cette précarité, leur offrir un vrai emploi avec une vraie formation. Le temps qu'ils sont chez nous, ils ont une vraie formation, un vrai accompagnement dans l'emploi. Je le redis au Conseil départemental. On ne finance pas du contrat aidé juste pour financer du contrat aidé. Monsieur NEM a dit lundi soir que faire des contrats aidés ne sert pas à grand-chose. Sur le fond, je suis assez d'accord. On fait du contrat aidé dans le cadre de l'IAE pour permettre à ces personnes d'accéder à de vrais emplois, à de vraies formations professionnelles pour qu'elles puissent vraiment sortir de cette précarité, et s'insérer durablement dans le monde économique. De ce fait, payer des impôts, consommer, vivre sur le territoire. Monsieur, vous me posez la question précédemment sur le type de partenariats possibles avec les SIAE sur le temps partiel. On fait travailler les gens à temps partiel parce que les gens ont de vraies problématiques. Ils ne peuvent pas travailler tout de suite à temps plein. Quand vous n'avez pas travaillé depuis dix ans, on ne peut pas vous faire travailler immédiatement 35h, ce n'est pas possible. On les fait travailler en douceur. On fait des contrats de 28 h. On fait des contrats de 26 h, 32 h. On a un contrat le CDDI, le contrat à durée déterminée d'insertion. Ce n'est pas le CDD à durée indéterminée. Nous avons des types de contrats qui nous permettent de faire évoluer les heures. Une personne peut entrer chez nous à 20 h ou 26 h, et on peut l'emmener à 35 h, petit à petit. On peut travailler avec vous en étant prestataire de service. On a une vraie offre d'insertion pour Pierres et Vacances, et on peut accompagner les demandeurs d'emploi sur les métiers dont vous avez besoin. On

peut aussi en amont voir avec vous quels sont vos vrais besoins en emploi, et de notre côté, travailler avec les salariés que nous avons pour les accompagner sur ces métiers pour justement les orienter sur de vrais métiers. Si je n'ai pas de chefs d'entreprise qui embauchent mes salariés, ce que je fais ne sert pas à grand-chose. Il faut que j'aie vraiment un lien avec l'entreprise. Si Pierre et Vacances me dit, demain, j'ai besoin de telle et telle compétence sur tel et tel métier. J'ai des personnes et je les mets en situation. Nous travaillons sur le savoir-être pas forcément sur le savoir-faire. C'est la façon dont on accompagne ces personnes sur vos métiers. Je veux juste dire que nous avons besoin des entreprises. On a besoin d'employeurs. On a besoin d'accompagner des gens pour qu'ils entrent dans des entreprises. Je le redis une fois de plus au Conseil départemental, on ne finance pas du contrat aidé pour financer du contrat aidé. On accompagne les demandeurs d'emploi. On les met sur un tremplin pour qu'ils accèdent ensuite à des emplois plus durables.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Monsieur, pouvez-vous illustrer le type de métiers qui peuvent vous intéresser, la restauration, les espaces verts ?

Julien MASSE, directeur de l'Agence du patrimoine à Charolles

Aujourd'hui, j'ai un projet de retraitement de déchets avec 18 salariés qui viennent tous de métiers différents. Pour le support aux espaces verts, c'est la même chose, j'ai d'anciennes boulangères et d'anciens mécaniciens. Ce n'est pas tant le métier qui compte. Pour nous, tant qu'il y a un métier, on peut accompagner les personnes. Il faut que l'on connaisse les métiers pour accompagner ces personnes sur ces métiers.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur qui attend depuis très longtemps d'avoir la parole, et ensuite la région.

Régis HAGRI, citoyen contribuable, Mont-Saint-Vincent

Régis HAGRI, citoyen contribuable, Mont-Saint-Vincent. Je voudrais aborder les emplois en tant que citoyen qui ne cherche pas d'emploi, mais je voudrais dire que je rejoins Monsieur GENET à propos de cette entreprise privée qu'est le Center Parcs. Je suis contre le Center Parcs pour tout un tas de raisons qui ont déjà été beaucoup évoquées. Je voudrais maintenant m'adresser aux élus puisqu'en dehors des périodes électorales on n'a pas tellement l'occasion de les voir sur le terrain. Je voudrais dire que je profite de ma retraite pour faire du bénévolat dans une association à vocation culturelle toute proche. Il y a 400 adhérents. On a deux emplois, un emploi aidé et un emploi jeune. Donc, merci, l'argent du contribuable est bien utilisé à ce propos. Quant au bénévolat, on a calculé qu'on pourrait créer si nous ne faisons pas de bénévolat de l'ordre de cinq à six sortes d'emploi à temps complet. D'autre part, du fait que je fonctionne dans une association culturelle, je suis en rapport avec des professionnels de la culture. Donc, je voudrais dire aux élus que je ne comprends pas qu'on envisage d'aider les 45 animateurs du prochain Center Parcs dans la mesure où ils font de l'animation de loisirs ludiques alors que nous faisons aussi de l'animation de type culturel. Cela vaut ce que ça vaut, d'accord. Je ne regarde pas cet aspect. Je voudrais dire aux élus que je ne vois pas de raison de privilégier une entreprise privée pour ce type d'animation alors que nous avons des professionnels obligés de travailler à temps partiel. Sur les subventions, je suis d'accord avec la situation dont vous nous avez parlé au niveau du département, de la région, et même de la France, mais il faudrait peut-être d'abord penser aux centaines d'associations qui ont déjà disparu depuis quelque temps. Il y a un superbe article à lire sur Le Monde à ce propos. C'est un article de la fin du mois d'avril. Je voudrais que mon argent de contribuable aille plutôt à ce type d'animateurs de la culture. Les associations, ce sont des entreprises publiques. *Applaudissements*

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur GENET, et puis Madame JARROT.

Fabien GENET, président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

Effectivement, aujourd'hui, alors que le Center Parcs n'est pas implanté en région Bourgogne, de par la situation de ses comptes, la région de Bourgogne a déjà décidé de supprimer les subventions aux associations culturelles. Donc, il faut aussi mettre le niveau de responsabilité là où il est, et ne pas rendre Center Parcs responsable de tous les maux de la terre.

Je crois qu'il faut se rappeler tout de même que les collectivités locales pour qu'elles puissent verser des subventions, il faut qu'elles en aient les moyens. Je vous l'ai rappelé. À l'heure où les allocations individuelles de solidarité sont en train d'asphyxier le département. À l'heure où l'État fait le choix de se désengager, de retirer des recettes, il faut compter sur les ressources créées par les richesses du département, et sur les bases fiscales. Quand des entreprises viennent s'implanter, elles payent des impôts, de la fiscalité. Plus on aura d'entreprises, plus on aura de recettes fiscales. Elles nous permettront de soutenir comme vous le dites très bien les projets qui le méritent.

Je terminerai en disant qu'il ne faut pas laisser croire comme on pourrait le comprendre à entendre votre intervention que le département irait subventionner le fonctionnement du Center Parcs en versant des subventions aux animateurs qui vont s'occuper de l'Aqua Mundo. Il n'en est rien. Je vous rappelle deux chiffres. Nous intervenons sur les infrastructures publiques pour permettre l'implantation de ce projet sur ce site, comme nous le faisons pour d'autres projets. Nous investissons dans l'immobilier, dans la bulle, et pour cela, nous percevons un loyer qui viendra équilibrer cet investissement, mais il n'y a pas de subvention au fonctionnement de Center Parcs. Ce serait bien sûr interdit par la loi.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Merci.

Mme BLANC, DIRECCTE

Une information complémentaire en quelques minutes. Pour répondre à Monsieur qui est en train de partir, la région intervient en matière de formation professionnelle en complémentarité sur l'insertion professionnelle des personnes qui arrivent de très loin, et qu'il nous faut remettre dans une vraie dynamique de l'emploi, dans des emplois stables. La région intervient en complémentarité avec le département. Je vais donner simplement une illustration de ce que souhaite faire la région. Je vous rappelle que Jean-Claude LAGRANGE était à la première réunion lors du démarrage du débat public. Il s'est exprimé au nom de François PATRIAT. La région, dans une très large majorité qui transcende les clivages politiques classiques, soutient Center Parcs.

Je vais revenir sur la formation professionnelle. La région a la volonté, et là aussi, il y a une très large majorité, voire une unanimité, après avoir remis les personnes dans une dynamique de l'emploi, d'inscrire ces dynamiques de l'emploi du CAP jusqu'à l'emploi d'ingénieur. La région soutient toute cette filière qui part du niveau VI pour les spécialistes de la formation professionnelle jusqu'au niveau I. La région intervient via les OPCA. C'est-à-dire les branches professionnelles qui collectent la taxe sur la formation professionnelle. Donc, là aussi, des entreprises mettent la main à la poche. Il n'est pas question de faire autrement. Nous intervenons via des formations professionnelles, mais ce sont les entreprises qui financent via leur OPCA. C'est très important. Il y a véritablement une politique qualitative de formation professionnelle menée par la région. Je ne suis pas dans la majorité régionale et je défends cette politique qualitative menée par la région parce que c'est à ce prix, Monsieur, que nous sortirons durablement les personnes de la précarité en matière d'emploi. C'est une exigence pour nous.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Je vais donner la parole dans la salle.

Julien MASSE, directeur de l'Agence du patrimoine à Charolles

La formation professionnelle est très importante, mais les demandeurs d'emploi qui sont aujourd'hui en précarité ce sont des gens qui ne sont pas qualifiés. L'idée est de savoir comment on peut les qualifier. De quelle façon Pierres et Vacances peut nous aider à embaucher des gens, les qualifier pour les métiers dont elle a besoin. De cette façon, on peut sortir de la précarité. Il y a la mobilité, mais c'est un autre sujet.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Je vais vous donner la parole, Madame BLANC, pour que comme prévu vous donniez des précisions par rapport aux chiffres que vous donniez en introduction. Avant, je vais donner la parole à Monsieur. Précédemment, vous parliez de projets alternatifs, et je vous avais renvoyés à cette partie.

Pascal GUILLEMOZ, Syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot

Merci de me redonner le micro. J'avais décidé de ne pas me manifester de nouveau parce que c'est vrai que j'ai entendu des choses qui m'ont plutôt outré. Là, j'ai entendu les représentants du Conseil général. J'entends aussi les gens qui parlent d'insertion. Je vais tout de même vous mettre devant vos réalités, Messieurs, Mesdames. Il se trouve que nous, chômeurs, depuis dix ans, on en entend de toutes les couleurs, les fainéants, ceux qui ne veulent pas travailler. On ne cherche pas de travail. On a entendu cela avec les gouvernements de droite et puis maintenant cela continue avec les gouvernements de gauche. Donc, on a dit, cela fait dix ans qu'on se bat. On est bénévole. On a 600 heures bénévoles d'activité. Les assistantes sociales du département nous envoient des gens quand elles n'ont pas de réponse. On a décidé parce qu'on n'est pas des assistés de créer une association qui s'appelle la Maison de la citoyenneté et de l'accueil solidaire avec le soutien du directeur département de Pôle Emploi, Monsieur NIEDERLANDER qui m'a bien dit que je pouvais faire état de son nom et de son soutien. Qu'a-t-on dit ? On a dit qu'on allait monter cette Maison de la citoyenneté parce qu'il y a un vrai problème de citoyenneté, une conscience citoyenne. On va d'abord expliquer aux chômeurs que l'on a des droits et des devoirs. On a décidé de ne pas en rester là. On va créer des emplois parce qu'on en a marre d'être traités de paresseux. Avec le soutien de Pôle Emploi, on s'est rendu compte de nos besoins. En l'occurrence, une halte-garderie pour les enfants que l'on comptait réserver aux chômeurs. Monsieur NIEDERLANDER et Monsieur HENSCHÉL à la direction de Pôle Emploi nous ont dit de l'ouvrir à tout le monde. C'est une très bonne idée qui va fonctionner.

Une autre association caritative nous a dit qu'ils avaient une « ressourcerie de meubles » qui ne leur servait à rien. On veut amener des gens à l'emploi. On a une meilleure idée. On va aller dans l'économie sociale et solidaire. On a déposé des dossiers d'aide auprès du Conseil général, du Conseil régional, de la Communauté urbaine. Il y a tout de même vingt-deux structures en France sous l'égide du MNCP, certaines depuis plus de vingt ans. Quel est l'objectif ? On va demander une petite aide pour démarrer, et après, on va s'autofinancer et créer de la richesse avec notre travail parce qu'on n'est pas des assistés. Le premier à répondre, c'est le Conseil général. Il nous a dit qu'il n'avait pas d'argent pour nous. Par contre, si on voulait, ils pouvaient financer quelques CAE ponctuellement. Voilà, la réalité. On demande à pouvoir créer notre travail. On est dynamique. Le discours politique, ne vous étonnez pas si les gens ne viennent plus voter parce qu'on le voit dans nos permanences. Les gens en ont ras le bol et se tournent vers des extrêmes. Continuez de cette façon. On peut dire ce qu'on veut, tous les gens qui ont dix ans de chômage ou cinq ans de chômage... Monsieur, je vous réponds, j'étais chef de service en maintenance. J'ai dix ans de chômage derrière moi et je ne suis pas resté une seule journée sans rien faire, et je n'ai pas besoin d'insertion. Il faut arrêter de classer les gens dans des catégories. Je pense que le Conseil général est un non-sens puisqu'on vient de nous dire que cela coûtait cher de financer des emplois aidés. On dit, soit, mais laissez-nous la chance de démarrer dans l'économie sociale et solidaire, de créer de vrais emplois. On nous dit non, mais par contre si vous voulez créer des CAE, allez-y, on vous aidera. Bravo, merci. *Applaudissements*

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame BLANC.

Mme BLANC, DIRECCTE

Encore une fois, je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous travaillons avec le Conseil départemental. Vous savez que la DIRECCTE est un service déconcentré du ministère du Travail et de l'Emploi. Nous travaillons avec les services du Conseil départemental qu'il soit de gauche ou de droite, nous sommes pour le service public, tirer les chômeurs du chômage. Venez nous voir, Monsieur, parce que ce que vous dites correspond à la création d'une structure d'insertion par l'activité économique. Je ne pense pas que le Conseil départemental vous ait répondu cela. C'est l'État qui donne l'agrément. Je n'ai pas du tout honte de vous donner mon nom, mon adresse, mon numéro de téléphone professionnel et nous pouvons en discuter. C'est important de discuter, Monsieur.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Monsieur, pouvez-vous prendre un micro parce qu'on ne vous entend pas ?

Pascal GUILLEMOZ, Syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot

Je vous garantis que j'ai les courriers. On a rencontré des élus qui devaient venir nous voir, on les attend toujours. Quand Monsieur disait, on ne voit les élus que lors des élections, c'est vrai. Quand on porte un projet, on ne les voit pas. Combien de fois je demande au président de la Communauté urbaine de venir me rencontrer, j'attends toujours.

Mme BLANC, DIRECCTE

Ce n'est pas lui qui va vous donner l'agrément.

Pascal GUILLEMOZ, Syndicat libre des chômeurs et précaires du Creusot

Madame BLANC, on travaille aussi avec la DIRECCTE, mais je vous dis que le soutien de Pôle Emploi, ce n'est pas rien. On n'est pas tout le temps d'accord avec Pôle Emploi, mais il reconnaît notre travail. Je me permets de rappeler et de dire, puisque Monsieur NIEDERLANDER m'a dit que quelque soit mon interlocuteur, quand vous parlez de votre projet, dites que le Pôle Emploi départemental vous soutient. Ce projet est créateur de richesses. On n'est pas dans l'assistanat. Ce n'est pas de l'accompagnement à l'emploi. On veut montrer aux gens qu'on peut se prendre en main et créer de vrais emplois. Mais non, on va financer Center Parcs avec des millions d'euros, c'est notre argent aussi.

Mme BLANC, DIRECCTE

Non.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Madame BLANC, s'il vous plaît. Sans lui répondre personnellement, vous lui proposez de le recevoir.

Mme BLANC, DIRECCTE

On vous recevra, Monsieur.

Je vais être brève. Je vous rappelle que je m'occupe du bassin d'emploi du Charolais, mon collègue du bassin d'emploi de Montceau. Je vais zoomer sur le bassin de Digoïn en quelques chiffres pour vous donner un aperçu de la réalité et vous faire comprendre les raisons pour lesquelles les services du ministère du Travail et de l'Emploi, les services déconcentrés sont très attentifs chaque fois qu'une implantation peut créer de l'emploi sur un territoire. Je voulais apprécier ensuite l'adéquation entre l'offre et la demande locale, les métiers les plus demandés par les demandeurs d'emploi.

Le chômage de longue durée sur le bassin de Digoïn reste à un niveau très élevé. Le bassin de Digoïn compte 2 618 demandeurs d'emploi de longue durée. C'est 47 % des inscrits en catégories ABC. Parmi ces chômeurs de longue durée, plus de la moitié, 1 516 personnes ont plus de deux ans d'ancienneté de chômage. Quand on voit arriver éventuellement un nid d'emploi, on est assez content. 984 demandeurs d'emploi bénéficient du RSA, je suis un peu sur les platebandes du Conseil départemental, soit 18 % des inscrits en catégorie ABC. Ce nombre est en hausse de 5 % sur un an. Il était en hausse de 8 % en Saône-et-Loire et 10 % en Bourgogne. Sur les trois dernières années, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ont progressé de 10 % dans le bassin de Digoïn et 17 % en Saône-et-Loire, et 20 % en Bourgogne. C'est 328 personnes supplémentaires à la recherche d'un emploi.

Je vous donne maintenant les dix métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi du bassin de Digoïn :

- premier métier, assistance auprès d'enfants, ce premier métier ne correspond pas trop à Center Parcs,
- deuxième métier, services domestiques,
- troisième métier, nettoyage de locaux,
- sixième métier, secrétariat,
- septième métier, entretien des espaces verts.

Je n'ai pas cité le quatrième métier, personnel polyvalent des services hospitaliers. Ce sont les métiers les plus demandés sur le bassin de Digoïn. Je vais passer la parole à mon collègue qui va vous parler des métiers les plus

demandés sur le bassin de Montceau pour voir si c'est en adéquation avec ce qu'offre Center Parcs. Il va même éventuellement vous parler de l'insertion par l'activité économique.

Monsieur TRELAT, DIRECCTE

Merci. Pour reprendre les mêmes chiffres concernant le bassin de Montceau. Il s'agit de la catégorie ABC des demandeurs d'emploi, ce n'est pas uniquement ceux dont je vous ai parlé tout à l'heure, c'est aussi ceux qui recherchent du temps partiel. Ils peuvent donc être concernés par les emplois proposés. Nous avons 2 059 demandeurs d'emploi de longue durée, soit 47 % des inscrits de la catégorie ABC. Parmi eux, 893 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA, soit 20 % des inscrits de cette catégorie. Ceci correspond à une hausse de 2 % sur un an. On a également les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, ils représentent 13 % des inscrits de la catégorie ABC.

Dans la liste des métiers les plus recherchés sur Montceau, certains métiers sont comparables :

- nettoyage de locaux en premier,
- services domestiques,
- entretien des espaces verts,
- secrétariat,
- pour la partie commerce, mise en rayon libre-service, vente, accessoires à la personne.

On a un certain nombre de familles de métiers qui peuvent permettre d'établir des adéquations avec les emplois qui seraient proposés.

Je voulais compléter par de l'information sur l'insertion par l'activité économique. Une structure s'est exprimée à ce sujet. Sur ces deux bassins, tous les types de réponse existent au niveau de l'insertion par l'activité économique. L'objectif est de construire des parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous avons eu un exemple de personnes prises en charge par la structure qui s'est exprimée et qui porte un atelier d'insertion. On a également des associations intermédiaires sur les deux secteurs. Ce sont aussi des structures qui commencent par de petits emplois de durée assez limitée. Cela a été expliqué. Les personnes ne seraient pas en capacité de tenir des emplois plus longs dans un premier temps. Pour les associations intermédiaires, l'agrément Pôle Emploi pour un accompagnement est effectif à partir de la seizième heure en entreprise. Tant qu'ils interviennent chez des particuliers, cela ne permet pas d'engager l'accompagnement Pôle Emploi. C'est l'objectif de cette construction de parcours entre SIAE. Dans les structures, il y a aussi les entreprises de travail temporaire d'insertion. On a vraiment tous les niveaux, y compris pour des structures les plus proches de l'emploi qui peuvent travailler directement avec des entreprises classiques. L'objectif est bien de monter les personnes en compétence, de les professionnaliser afin qu'elles puissent accéder à des emplois ordinaires, et si possible, de façon durable. C'est une filière qui s'articule aussi avec les réponses formation, tout ce qui a été exprimé précédemment. À ce sujet, il y a effectivement des cofinancements du département et de la région. Les structures d'insertion par l'activité économique font partie des entreprises de l'économie sociale et solidaire. C'est aussi à ce titre qu'elles sont financées.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Merci pour ces précisions sur les chiffres en matière d'adéquation entre l'offre et la demande et en matière de formation.

Une intervenante dans le public

Quand vous parlez d'adéquation, il y a tout de même quelque chose qui me choque. On est aujourd'hui en 2015. On parle d'emplois en 2019. Parlez d'adéquation à quatre ans d'écart, excusez-moi, mais il y a un problème. Ne pourrait-on pas déjà commencer à parler aujourd'hui de trouver des emplois pour les gens qui sont au chômage ou qui cherche de l'emploi aujourd'hui avant de parler de solutions dans quatre ans. On néglige complètement les gens qui ne vont pas avoir d'emplois avant 2019, je trouve cela choquant. Messieurs les élus, prenez-vous en main et occupez-vous de l'emploi d'aujourd'hui, en priorité.

Un intervenant dans le public

Je voulais dire pratiquement la même chose. Depuis le début, on parle beaucoup d'argent, d'aide et de tout ce qui s'en suit. Je suis depuis très peu de temps au chômage. Je suis venu aujourd'hui justement pour savoir à partir de quand on peut postuler pour le Center Parcs du Rousset et pour quels postes on peut déjà commencer à postuler. On ne parle que du ménage. Je pense qu'ils ont plusieurs postes à offrir. Il n'y a pas que le ménage chez Center Parcs. Je n'entends aucun mot à ce sujet.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Pouvez-vous répondre, Monsieur KLOTZ ?

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

Je veux bien répondre, mais il faudrait montrer de nouveau le tableau présenté précédemment qui faisait la liste de tous les métiers et tous les périmètres et les secteurs dans lesquels il y aura des emplois à pourvoir. On avait la restauration, les services, les loisirs, le ménage. Vous avez raison de dire qu'on se focalise sur le ménage, mais il y a beaucoup d'autres métiers qui sont d'ailleurs majoritairement, et même quasiment exclusivement des métiers à temps complet. La problématique est donc totalement différente. On peut expliquer en quelques minutes, c'est peut-être un peu long, les différentes catégories de métier par secteur.

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

À Center Parcs, il existe une soixantaine de métiers différents. On les a regroupés par catégorie parce que c'est beaucoup plus simple, mais quand vous êtes dans les boutiques, il y a des postes de vendeurs, de responsables de service. Dans les loisirs, il y a des postes d'animateurs, employés vélos, autres réceptionnistes, d'autres responsables de service.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

À partir de quelle période les personnes pourront-elles postuler ?

Pierre-Anne COLTAT, Pierre et Vacances Center Parcs France

Cela dépend du poste auquel vous postulez. Encore une fois, on a expliqué qu'il y avait deux phases dans un projet Center Parcs.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Si vous pouvez répondre rapidement à partir de quand il sera possible de postuler. Pour le reste, ce sera sur le site.

Pascal LHERMITTE, Pierre et Vacances Center Parcs

Si on ouvre le parc en 2019, on peut déjà commencer à déposer les candidatures, il faut voir après avec Pôle Emploi, mais aujourd'hui elles sont gérées par le Pôle Emploi, on peut déposer deux ans en amont de l'ouverture.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Très bien, merci. Une ou deux dernières interventions si vous avez des réactions par rapport aux propos de la DIRECCTE sur l'adéquation entre l'offre et la demande, et sur le fait, les chiffres le montrent, l'offre de Center Parcs répond à des besoins. On arrêtera ensuite étant donné l'heure.

Véronique JODET, Pressy-sous-Dondin

Bonjour, Véronique JODET de Pressy-sous-Dondin. Dans le document réalisé par Pôle Emploi et le CRÉDOC publié sur le site de Pôle Emploi en avril 2015, le premier des métiers en tension, c'est-à-dire pour lesquels les employeurs ne trouvent pas les salariés qui conviennent, ce sont les métiers d'aide à domicile auprès des

personnes âgées et handicapées. Ne serait-il pas plus intéressant pour la population locale que les pouvoirs publics, l'argent de nos impôts servent d'abord à cela avant de servir à d'éventuels Center Parcs.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

La question est posée aux élus. Je vous laisserai répondre après. Y a-t-il d'autres interventions sur cet aspect ?

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Je suis bien contente que l'on remette ce tableau. J'avais cru que l'on parlerait de cela à la fin, et puisque c'est la fin, j'en parle. J'avais deux propositions à faire, les évoquer avec vous, mais aussi avec Center Parcs. Il faut que l'on puisse parler ensemble dans le cadre d'un consensus assez global sur les métiers. Nous avons des propositions à vous faire sur la nature des métiers, même si vous les avez identifiés. Votre expertise d'entrepreneur et d'employeur est tout à fait respectable, mais nous avons des propositions à vous faire quant à l'évolution des métiers. Que les métiers concernent les salariés de Center Parcs ou les métiers indirects dont nous avons déjà parlé. C'est une proposition dont nous avons parlé avec le président de la Chambre d'agriculture hier, et que je salue, Christian DECERLE. Nous aimerions avoir avec vous un comité de pilotage pour la construction de ces métiers. Nous sommes peut-être un peu ambitieux en Bourgogne, mais nous pensons que nous avons des savoir-faire et des métiers tout à fait particuliers et il faudrait donc que l'on travaille ensemble sur ces métiers.

C'est bien que vous ayez remis le tableau, nous souhaiterions l'évoquer avec vous pour de multiples raisons. La première est le fait que nous ayons un pôle d'excellence sur l'agroalimentaire en Bourgogne et deuxièmement, nous sommes sur les contreforts du Charolais, nous avons des appellations d'origine contrôlée, nous avons une vraie culture culinaire et une vraie culture alimentaire ici, je ne dis pas que ce n'est pas le cas ailleurs, mais ici c'est très prégnant. Nous souhaiterions pouvoir l'évoquer avec vous, je pensais qu'on le ferait aujourd'hui, on le fera plus tard, la possibilité de redéfinir aussi les espaces de restauration et les métiers que vous avez l'intention d'implanter, liés à la restauration. Nous avons de vraies pépites en matière de savoir-faire en restauration. Je pense à des chefs. Ils ne vont pas bien sûr venir tous les jours, mais les chefs et les restaurateurs souffrent aussi, comme les autres. On peut imaginer, c'est à construire avec la Chambre d'agriculture, mais aussi avec d'autres personnes et d'autres branches, ce sera mon mot de la fin, un Center Parcs gourmand. Je voudrais qu'on puisse imaginer cela avec le respect de ces filières courtes et ce n'est pas simplement lié à une boutique, c'est anecdotique, mais on souhaiterait aller au-delà et évoquer cela tous ensemble. Je vous remercie beaucoup.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Vous n'aurez pas effectivement le mot de la fin. Une petite parenthèse, Monsieur CHABERT avait déjà répondu sur cette question, et il disait qu'il ne pouvait pas forcément s'engager puisque cela dépendait aussi du profil de la clientèle et si elle pouvait être potentiellement intéressée par de la restauration haut de gamme.

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

Je compléterai juste en disant qu'on est tout à fait motivé pour essayer de travailler et réfléchir à cela. L'idée que vous avez soulevée, Madame, d'un comité de travail nous convient parfaitement parce que l'idée de faire évoluer dans des régions aussi riches que cela vers un produit plus haut de gamme en matière de restauration et d'améliorer encore notre intégration dans le territoire en matière de filières courtes, c'est tout à fait l'esprit de cette nouvelle famille de Center Parcs. Je crois que nous en avons parlé dans un autre atelier. On va dans ce sens et on est prêt à travailler avec vous tout à fait dans ce sens.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Très bien. Un quatrième point était prévu sur la mise en articulation entre l'accompagnement vers l'emploi et l'offre d'emploi de Center Parcs. On en a parlé un petit peu. Un monsieur a parlé à plusieurs reprises de son offre d'insertion. On ne veut pas vous frustrer. Si vous avez quelques interventions très courtes à faire à ce sujet étant donné l'heure, c'est juste une question d'heure.

Un intervenant dans le public

Ce n'est pas une position. Ce sont des questions très simples et très courtes avec des chiffres. Je voudrais connaître le montant total des exonérations patronales dont bénéficiera Pierres et Vacances en zone de

revitalisation rurale, et pendant combien d'années ? Quels seront les crédits d'impôt dans le cadre du CICE ? J'aimerais aussi savoir sur la formation, d'après le rapport INSEE Lorraine, le coût de la formation des employés pris en charge par les collectivités s'élevait à 5 M€. Quel sera le coût dans le cadre du Center Parcs du Rousset ? Merci.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Souhaitez-vous répondre, Monsieur KLOTZ ?

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

Je ne souhaite pas répondre. On note les questions. Monsieur, vous avez déjà posé une multitude de questions sur le site. Je crois qu'on s'oblige à y répondre régulièrement, pour ne pas dire quotidiennement. Il me semble que vous aviez déjà inscrit ces questions sur le site. Cela fera l'objet des réponses qui sont ou vont être mis en ligne.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Vous aurez une réponse en ligne.

Un intervenant dans le public

Cela fait plus d'un mois que j'ai posé les questions et je n'ai toujours pas de réponses, merci.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Vous aurez la réponse.

Jean-Michel KLOTZ, Pierres et Vacances Center Parcs

Il y a des chiffres précis qu'on est incapable de vous donner aujourd'hui. À ce stade, on n'a pas fait de calculs comptables comme vous le souhaitez.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Une dernière intervention courte, Madame SICARD, s'il vous plaît ? Je voulais vous dire que si on n'a pas tant développé que cela ce quatrième point, c'est aussi parce que les intervenants prévus, notamment les missions locales, finalement ne sont pas venus. Ceci explique que nous n'avons pas d'intervention là-dessus.

Mme SICARD

C'est une intervention très courte. C'est dans la suite de la gastronomie vision Center Parcs, voici une photo de la publicité qui est sur un document Center Parcs, les camions Burger, celui-ci, c'est une opération sur l'eau, sur un radeau. Il y a eu des opérations camion Burger en montagne. Cela a été monté à 2800 m d'altitude, grâce à une dameuse. On vous le donnera peut-être la prochaine fois, je ne l'ai pas sur moi, on vous fera cadeau d'un pot de moutarde au cassis. C'est ce qui ressemble le plus au Ketchup. C'est une production Fallo, la dernière production locale de moutarde. Amora a disparu comme ses emplois. Camion Burger, la vision gastronomique de Center Parcs.

Fatima OUASSAK, membre de la commission particulière du débat public

Très bien, merci Madame SICARD. Ce débat est terminé. Pour ce qui me concerne, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. Je laisse Madame BRÉVAN conclure.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Je vais être très rapide, d'ailleurs la salle se vide progressivement. J'ai trouvé cette réunion extrêmement intéressante. Il y a des moments où je suis un petit peu perplexe sur la tenue de ce débat parce que j'ai l'impression que les choses ne bougent pas, là, j'ai vraiment eu le sentiment que ce débat va apporter quelque chose si ce projet se fait parce que Pierres et Vacances n'a jamais eu l'occasion de débattre comme cela sur la question des emplois avec une assemblée importante. Je crois que si ce Center Parcs se fait, la question de l'emploi pourra être enrichie par rapport à vos pratiques puisque vous avez un modèle que vous répétez dans chaque Center Parcs. Là, il y a eu des propositions pour aborder un certain nombre de questions différemment. C'est la raison de ma petite satisfaction sur la tenue de cette réunion. Je vous rappelle qu'il y a encore une réunion très importante la semaine prochaine, le 24 juin. C'est sur le modèle économique et sur le financement. Enfin, la réunion de début juillet, le 3, si je ne me trompe, une réunion où on passera en revue tous les sujets qui ont été traités. On verra les questions qui n'ont pas été suffisamment approfondies. On verra les points qui ont avancé. Ce sera la dernière réunion de débat, celle de septembre étant simplement une réunion de restitution où chacun pourra faire part des enseignements tirés de ce débat, mais ce ne sera pas une réunion de débat. Si vous avez des suggestions de points à compléter pour la réunion de juillet. Vous nous l'écrivez sur le site comme d'habitude. Je vous remercie. Je remercie beaucoup les intervenants et les services de l'État qui se sont dérangés pour venir travailler le soir. Certains ont fait défaut, c'est dommage. Je l'ai dit, et je le redis. Je remercie bien évidemment tous les élus qui ont répondu puisque c'est une grosse attente que l'on voie sur le site, que les élus soient présents pour répondre aux questions posées. Je vous remercie.